
Audit du niveau des charges et produits d'exploitation de Vialis

Rapport d'audit

Rapport final



Table des matières

1.	Synthèse des résultats de l'audit	3
1.1	Période ATRD4	3
1.2	Demande ATRD5	3
1.3	Trajectoire proposée par PMP.....	8
2.	Contexte et objectifs de l'audit	12
2.1	Contexte	12
2.2	Objectifs de l'audit	12
3.	Déroulement de l'audit	14
4.	Présentation de l'activité de l'ELD	15
5.	Analyse des charges/produits d'exploitation réels sur la période 2013-2015	17
5.1	Hypothèses d'indexation	17
5.2	Principaux écarts du poste Consommations externes	18
5.2.1	Achats stockés.....	18
5.2.2	Achats de matériels, équipements et travaux	18
5.2.3	Achats matières et fournitures non stockées	19
5.2.4	Loyers, crédit bail et charges locatives	19
5.2.5	Services extérieurs	19
5.2.6	Dépenses de Communication	20
5.2.7	Aides commerciales	20
5.2.8	Autres charges.....	20
5.3	Principaux écarts du poste Charges de personnel	20
5.4	Principaux écarts sur le poste Impôts et taxes	21
5.5	Principaux écarts sur le poste Recettes extra-tarifaires.....	21
5.5.1	Autres recettes extra-tarifaires	21
5.6	Principaux écarts sur le poste Production immobilisée	22
6.	Analyse des charges/produits d'exploitation prévisionnels sur la période 2018-2021 et ajustements recommandés au regard de l'analyse poste à poste	23
6.1	Synthèse de la demande tarifaire de Vialis.....	23
6.2	Hypothèses d'indexation	25
6.3	Analyse poste par poste.....	25
6.3.1	Loyers.....	25
6.3.2	Redevances	26
6.3.3	Services extérieurs	27
6.3.4	Dépenses de communication	30
6.3.5	Aides commerciales	31
6.3.6	Autres charges.....	31
6.3.7	Impayés acheminements	33
6.3.8	Rémunération brute et charges sociales	33
6.3.9	Versement transport.....	36
6.3.10	Recettes extra-tarifaires.....	37
6.3.11	Production immobilisée	38
7.	Principes de dissociation comptable	40
8.	Annexes	42
8.1	Demande tarifaire de Vialis	42
8.2	Tableau récapitulatif des ajustements	42
8.3	Détail des charges de loyers et de redevances 2013, 2014, 2015	43
8.4	Charges liées au plan anti-endommagement	44
8.5	Evolution du poste 611100 – Sous-traitance entre 2014 et 2015	44
8.6	Evolution du poste 615600 – Maintenance entre 2014 et 2015	44
8.7	Détail du mode de construction du sous-poste Sous-traitance utilisé par Vialis	45
8.8	Détail du mode de construction du sous-poste Sous-traitance utilisé par Vialis	45
8.9	Elements contradictoires fournis par Vialis au titre du poste Services extérieurs	45
8.10	Pyramides des âges.....	47
8.11	Détail du calcul du GVT négatif proposé par Vialis	47
8.12	Evolution du personnel selon Vialis	48
8.13	Obligations loi NOTRE et LTECV.....	48
8.14	Devis réalisation d'un plan de Corps de rue simplifié.....	50
8.15	Devis logiciel Carpathe	50
8.16	Détail calcul PMP charges sociales	50

1. Synthèse des résultats de l'audit

1.1 Période ATRD4

Le montant des charges réelles a été très légèrement supérieur à celui couvert par le tarif (écart annuel moyen de +1%, soit environ 41k€). Malgré cette relative égalité, on note les principaux écarts suivants poste à poste :

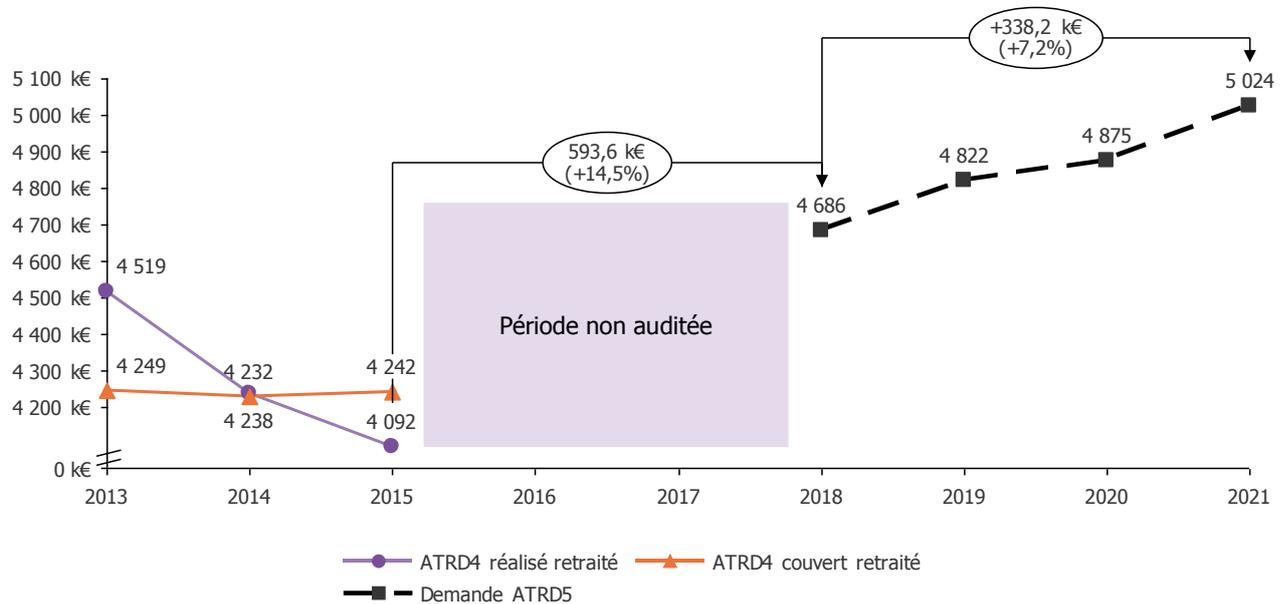
- Les charges réelles des postes **Achats stockés et Achats de matériel, équipements et travaux** ont dépassé le montant couvert d'environ **314 k€** sur la période ATRD4. De façon générale, Vialis a indiqué qu'il y avait une part d'aléa sur les travaux et sur les investissements. Plusieurs opérations de travaux ont été réalisées sur la période ATRD4 sans avoir été budgétées au moment de l'élaboration du tarif. Cette augmentation des travaux a également entraîné une augmentation de **403 k€** du poste de **Production immobilisée** par rapport au montant couvert par l'ATRD4.
- Les charges du poste **Services extérieurs** ont été inférieures d'environ **55 k€** par an au montant couvert. Ceci s'explique par :
 - Les charges budgétées au titre du plan anti-endommagement qui n'ont pas été entièrement consommées lors de la période ATRD4 ;
 - Les dépenses liées au contrôle des conduites de gaz non réalisées ;
 - La baisse des coûts de maintenance.
- Les **Charges de personnel** sont également inférieures d'environ **51 k€** au montant couvert. Ceci s'explique en partie par le fait que Vialis n'avait pas tenu compte de l'effet associé aux départs à la retraite lors de l'élaboration du tarif ATRD4. L'impact n'a pas pu être chiffré par Vialis.

1.2 Demande ATRD5

L'augmentation des demandes de l'ELD entre 2015 et 2018 est de **594 k€** soit +14,5% (voir demande tarifaire de Vialis en annexe 8.1). Selon Vialis, cette hausse s'explique principalement par les raisons suivantes :

- La hausse des **charges de personnel** liées aux hypothèses d'augmentation du salaire moyen et de taux de charges sociales qui ont été appliquées ;
- Les **Services extérieurs** augmentent de 101 k€ essentiellement en raison du recours accru à la sous-traitance afin de satisfaire :
 - L'adaptation des données de **cartographie** ;
 - La fourniture de données en application de la **LTECV** ;
 - La relève de **plans corps de rues simplifiés**.
- Le montant de **Redevances** inscrit dans la demande tarifaire de Vialis est également en augmentation notamment en raison de la souscription d'une licence pour le logiciel Carpathe afin d'améliorer la gestion des incidents

Evolution des charges d'exploitation réelles et la demande tarifaire ATRD5 2013-2021 (en k€)



Courbes (en k€)	2013	2014	2015
ATRD4 couvert	4 249 500	4 232 109	4 242 262
ATRD4 couvert retraité	4 249 500	4 232 109	4 242 262

Courbes (en k€)	2013	2014	2015
ATRD4 réalisé	4 519 221	4 237 726	4 092 354
ATRD4 réalisé retraité	4 519 221	4 237 726	4 092 354

Nous proposons les ajustements suivants :

Poste de la demande tarifaire	Montant moyen 2018-2021 (en k€)	Evolution 2015 - 2018 (en k€)	Evolution 2015 - 2018 (en %)	Commentaires	Proposition d'ajustement moyen sur la période 2018-2021	Référence
Fournitures non stockables (achats d'énergie 6061xx)	34	5	18,8%	La trajectoire est cohérente avec la charge observée sur la période 2013-2015	Aucun	
Achats stockés (602xxx, 6031xx, 6032xx et 6091xx)	282	-56	-16,7%	Les achats stockés sont construits à partir de la part constatée de ce poste sur les investissements lors de la période ATRD4. Ils représentaient 18% des investissements bruts G1 et G2. Ce taux a été appliqué sur la période ATRD5. La trajectoire de ce poste est cohérente	Aucun	
Achats de matériel, équipement et travaux (605xxx)	1 126	-216	-16,2%	Les achats de matériel, équipement et travaux sont construits à partir de la part constatée de ce poste sur les investissements lors de la période ATRD4. Ils représentaient 75% des investissements bruts G1 et G2. Ce taux a été appliqué sur la période ATRD5. La trajectoire de ce poste est cohérente	Aucun	
Achats matières et fournitures non stockées (606xxx)	94	14	17,8%	Les achats matières et fournitures non stockées représentaient en moyenne 12% des investissements bruts G1 et G2 sur la période ATRD4. La trajectoire des charges est cohérente sur l'ATRD5 (6% des investissements bruts G1 et G2)	Aucun	
Loyers, crédit-bail et charges locatives (612xxx, 613xxx sauf 613220 et 614xxx)	34	4	13,3%	Le poste Loyer a connu des variations significatives sur l'ATRD4 : 33 k€ en 2013, 25 k€ en 2014, 29 k€ en 2015	-3 k€/an : ajustement induit par une modification de la méthode de prévision. Nous proposons de construire la trajectoire à partir de la moyenne 2013-2015 puis d'appliquer l'inflation.	6.3.1
Redevances (613220 et 651xxx)	84	49	147,0%	Vialis a intégré dans sa demande tarifaire des redevances de passage, des redevances de concession, des licences et brevets et d'autres droits	-45 k€/an : En cohérence avec ce qui a été couvert lors de l'ATRD4 et avec les charges couvertes pour les autres ELD, seule la redevance d'occupation des sols est conservée. L'intégration d'autres redevances sera étudiée en détail par la CRE. Ceci génère un ajustement annuel moyen à la baisse de 45 k€ sur la période ATRD5.	6.3.2

Poste de la demande tarifaire	Montant moyen 2018-2021 (en k€)	Evolution 2015 - 2018 (en k€)	Evolution 2015 - 2018 (en %)	Commentaires	Proposition d'ajustement moyen sur la période 2018-2021	Référence
Services extérieurs entretien et maintenance (611xxx et 615xxx)	575	101	20,7%	Aucun	<p>-76 k€/an : Afin de prendre en compte la variabilité des charges sur la période ATRD4, PMP propose de bâtir la trajectoire ATRD5 en se basant sur la moyenne 2013-2015 retraitées des charges non récurrentes puis en appliquant l'IPC. Les augmentations détaillées par sous-postes qui figurent dans la demande tarifaire et qui ont été suffisamment justifiées par Vialis ont par ailleurs été intégrées. Les dépenses liées à la cartographie qui n'ont pas été justifiées ont en revanche été exclues du calcul. Ce calcul conduit à un ajustement annuel moyen à la baisse de 76 k€ sur la période ATRD5.</p> <p>-15 k€/an : les charges couvertes au titre du plan anti-endommagement et non dépensées sur la période ATRD4 ont été soustraites de la demande tarifaire pour un montant de 60 k€ ce qui représente un ajustement annuel moyen à la baisse de 15 k€ sur la période ATRD5.</p>	6.3.3
Assurances (616xxx)	37	5	15,3%	Vialis a souscrit en octobre 2015 une assurance cyberique pour 4 k€ / an	Aucun	
Frais de recherche (617xxx)	0	0	-100,0%	Aucun	Aucun	
Prestations externes (621xxx)	44	-25	-36,8%	Aucun	Aucun	
Dépenses de Communication (623xxx)	18	6	46,5%	La totalité du poste en 2015 porte sur de la communication externe	<p>-18 k€ : En cohérence avec la décision de la CRE pour le tarif ATRD5 de GRDF, les dépenses visant à développer le nombre de consommateurs raccordés ne sont plus dans les charges d'exploitation. Elles font l'objet d'un mécanisme d'incitation spécifique, hors charges d'exploitation.</p>	0
Aides commerciales (658120)	116	10	9,8%	Aucun	<p>-116 k€ : En cohérence avec la décision de la CRE pour le tarif ATRD5 de GRDF, les dépenses visant à développer le nombre de consommateurs raccordés ne sont plus dans les charges d'exploitation. Elles font l'objet d'un mécanisme d'incitation spécifique, hors charges d'exploitation.</p>	6.3.5
Autres charges (618xxx, 62xxxx sauf 623xxx, 65xxxx sauf redevances et aides commerciales)	283	18	7,0%	Le poste Autres charges augmente sur la période ATRD5 par rapport à l'ATR4 sous l'impact d'un changement de clé de répartition des frais de télécommunication et des charges d'audit CRE ATRD6	<p>-31 k€/an : En projetant la charge à partir de la moyenne 2013-2015 puis en appliquant l'IPC sauf pour le poste honoraires pour lequel PMP a intégré les charges liées à l'audit CRE ATRD6, on obtient un ajustement annuel moyen à la baisse de 31 k€ sur la période ATRD5.</p>	6.3.6

Poste de la demande tarifaire	Montant moyen 2018-2021 (en k€)	Evolution 2015 - 2018 (en k€)	Evolution 2015 - 2018 (en %)	Commentaires	Proposition d'ajustement moyen sur la période 2018-2021	Référence
Impayés acheminements	35	34	Pas de charge ATRD4	Aucun	+53 k€/an : Lors de l'élaboration du tarif ATRD5 de GRDF, le montant des impayés acheminements qui ont été intégrés dans les charges à couvrir correspondait à 0,9% du revenu autorisé. Le montant provisionné au titre des impayés acheminements a été recalculé en suivant cette méthode ce qui génère un ajustement à la hausse	6.3.7
Total consommations externes	2 761	-51	-1,8%			
Rémunérations brutes (641xxx)	2 111	168	9,1%	Le calcul de Vialis tient compte de l'évolution du salaire national de base, d'un GVT positif [confidentiel] et d'une augmentation d'ETP expliquée par les nouvelles obligations réglementaires. Vialis n'a pas tenu compte d'un GVT négatif.	<p>-145 k€/an : L'intégration d'un GVT négatif génère un ajustement annuel moyen à la baisse de 145 k€ par an sur la période ATRD5 (dont 91 k€ de rémunération brute et 54 k€ de charges sociales).</p> <p>-23 k€/an : SNB [confidentiel] : l'ajustement annuel moyen à la baisse serait de 23 k€ par an sur la période ATRD5 (dont 14 k€ de rémunération brute et 9 k€ de charges sociales).</p> <p>-228 k€/an : PMP constate une baisse des effectifs sur la période 2013-2015 (-4%). Cette inflexion ne se poursuit pas sur la période 2018-2021 hors nouveaux projets. En l'absence d'éléments justificatifs de la stagnation de cette trajectoire et dans un contexte de stagnation des consommations, nous proposons de prolonger la baisse tendancielle observée. Cet ajustement tient compte d'une baisse de -2% en 2018 puis de -1%.</p> <p>-14 k€/an : En appliquant les hypothèses d'évolution de charges sociales données par Vialis et issues de la CNIEG, le calcul effectué par PMP révèle un écart. Ceci génère un ajustement annuel moyen à la baisse de 14 k€ sur la période ATRD5.</p>	6.3.8
Charges sociales (645xxx)	1 274	139	12,9%	Le calcul PMP révèle des écarts avec le calcul de Vialis		
CCAS 1% (6472xx)	68	2	2,8%	Aucun	Aucun	
CICE	-77	-6	9,2%	Aucun	Aucun	
Participation et intéressement	92	-8	-8,3%	Aucun	Aucun	
Total charges de personnel	3 468	294	9,7%			
Taxe foncière	13	1	4,6%	Aucun	Aucun	
Taxe professionnelle	148	4	2,8%	Aucun	Aucun	
Taxes assises sur les salaires	53	0	-0,8%	Aucun	Aucun	

Poste de la demande tarifaire	Montant moyen 2018-2021 (en k€)	Evolution 2015 - 2018 (en k€)	Evolution 2015 - 2018 (en %)	Commentaires	Proposition d'ajustement moyen sur la période 2018-2021	Référence
Versement transport	14	2	14,2%	[confidentiel]	-2 k€/an : L'application du ratio Versement transport / Rémunération brute observé sur la période ATRD4 à la trajectoire de rémunération brute ajustée présente un écart avec le calcul effectué par Vialis. Ceci génère un ajustement annuel moyen à la baisse de 2 k€ sur la période ATRD5.	6.3.9
Autres impôts et taxes	128	-9	-6,4%	Aucun	Aucun	
Total impôts et taxes	355	-3	-0,8%			
Transfert de charges (791xxx)	-23	+4	+14,5%	[confidentiel]	Aucun	
Autres recettes extra-tarifaires	-181	-30	-20,6%	Voir détail	-13 k€/an : Afin de tenir compte de la variabilité des recettes, PMP propose de construire l'ensemble la trajectoire de ce poste à partir de la moyenne 2013-2015 puis en appliquant l'IPC. Cela génère un ajustement annuel moyen à la baisse (augmentation des recettes) de 13 k€.	6.3.10
Total recettes extra-tarifaires	-204	-26	-15,3%			
Production immobilisée	-1 528	+380	+20,0%	La trajectoire de la production immobilisée est cohérente avec celles de la consommation externe et des charges de personnel	Aucun	6.3.11
Total production immobilisée	-1 528	+380	+20,0%			
Total charges des demandes de l'ELD (I+II+III-IV-V+VI-VII)	4 852	594	14,5%			

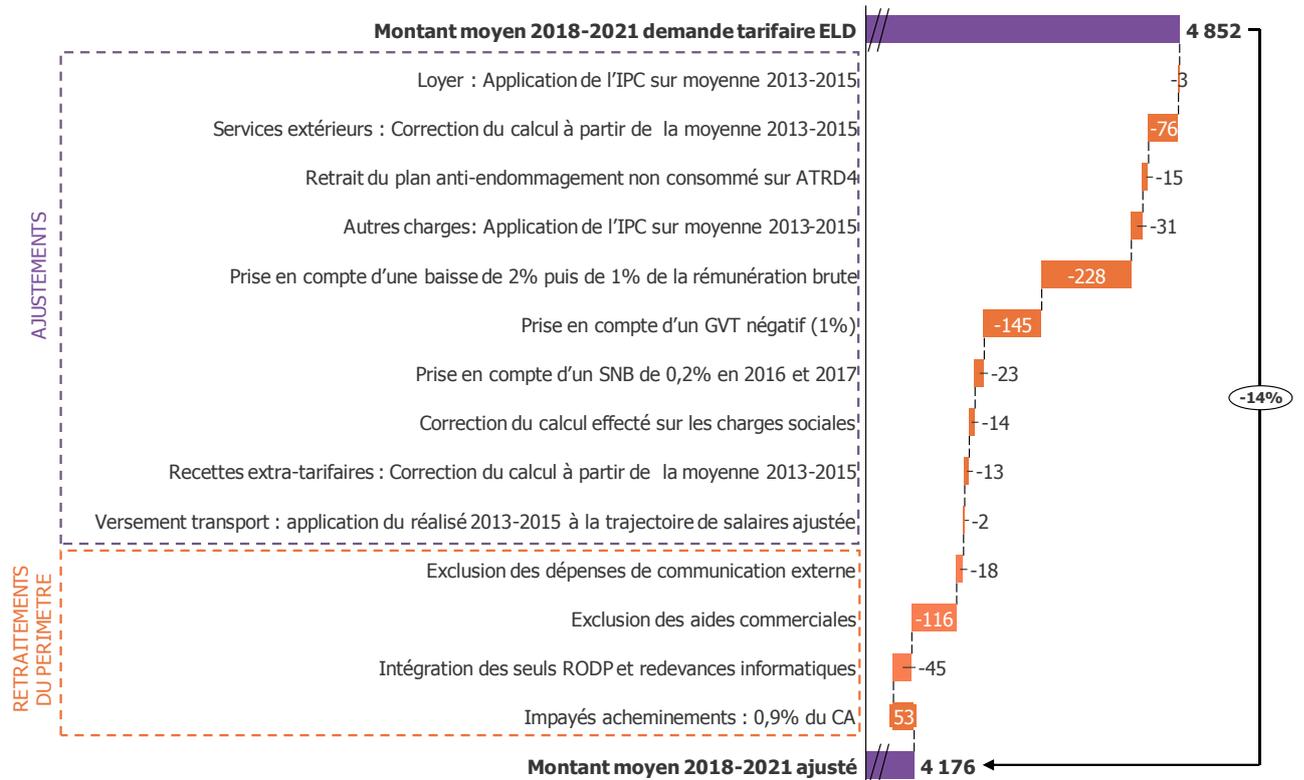
1.3 Trajectoire proposée par PMP

Le total des ajustements et des retraitements de périmètre est de 2 702 k€ sur la période ATRD5.

	2018	2019	2020	2021	Moyenne	Total
Trajectoire ELD	4 686	4 822	4 875	5 024	4 852	19 407
Total des ajustements proposés	-442	-512	-584	-661	-550	-2 199
Retraitements du périmètre	-124	-124	-127	-129	-126	-503
Trajectoire y compris ajustements	4 120	4 185	4 164	4 234	4 176	16 704

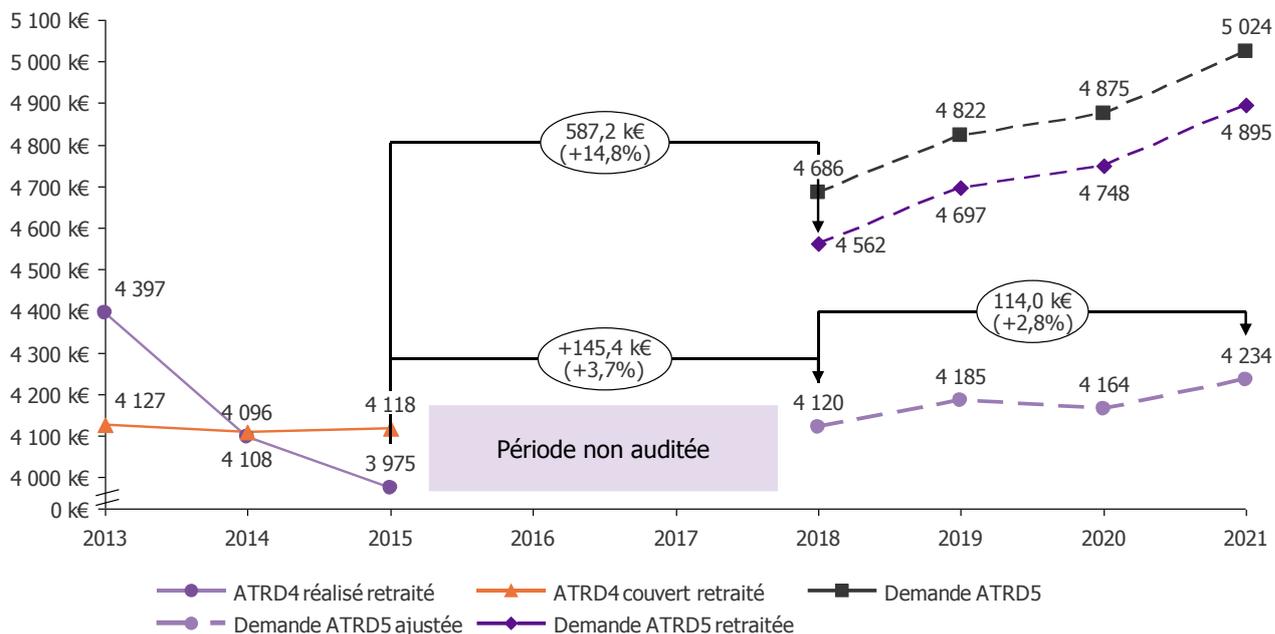
Le montant des demandes de l'ELD après ajustement serait donc de 4 176 k€ en moyenne par an.

Moyenne annuelle des ajustements sur la période ATRD5 par rapport à la demande tarifaire de l'ELD (en k€)



Après ajustements, la trajectoire de charges serait la suivante. L'écart entre 2018 et 2015 pro forma serait de +145,4 k€ soit +3,7%.

Evolution des charges d'exploitation réelles et de la demande tarifaire ATRD5 2013-2021 (en k€)



Courbes	2013	2014	2015
ATRD4 couvert*	4 249 500	4 232 109	4 242 262
Retraitement total	-122 930	-123 840	-124 348
Dépenses de communication	-34 295	-34 549	-34 690
Aides commerciales	-85 197	-85 827	-86 179
Frais de recherche	-3 439	-3 465	-3 479
ATRD4 couvert retraité	4 126 569	4 108 269	4 117 915

*dont redevances couvertes par le tarif ATRD4

Courbes	2018	2019	2020	2021
Demande ATRD5	4 685 923	4 821 513	4 874 998	5 024 075
Total retraitement	-123 637	-124 299	-126 624	-128 668
Impayés acheminement	52 240	53 358	52 949	53 041
Aides commerciales	-115 343	-115 731	-116 120	-116 508
Redevances hors RODP	confidentiel			
Dépenses de communication				
Demande ATRD5 retraitée	4 562 286	4 697 215	4 748 374	4 895 406

Courbes	2013	2014	2015
ATRD4 réalisé	4 519 221	4 237 726	4 092 354
Retraitement total	-122 596	-141 468	-117 276
Aides commerciales	-110 195	-129 626	-105 095
Frais de recherche	-1 015	0	-271
Dépenses de communication	-11 387	-11 842	-11 910
ATRD4 réalisé retraité	4 396 625	4 096 257	3 975 079

Courbes	2018	2019	2020	2021
Demande ATRD5	4 685 923	4 821 513	4 874 998	5 024 075
Retraitements	-123 637	-124 299	-126 624	-128 668
Ajustements	-441 819	-512 413	-583 897	-660 931
Demande ATRD5 ajustée	4 120 467	4 184 802	4 164 478	4 234 475

La trajectoire proposée par PMP comprend les principales augmentations de charges suivantes qui n'appellent pas d'ajustement :

- L'inflation explique **113 k€** d'augmentation entre 2015 et 2018 soit **2,8%** ;
- Le rajout de **15 k€** par an au poste **Services extérieurs** et de 0,37 ETP soit **15 k€** par an au poste **Charges de personnel** en lien avec l'application de la **LTECV** ont été jugés cohérent au

regard du nombre de PDL de l'ELD. Ceci représente une augmentation totale de **0,7%** de charge ;

- La charge sur 2018 et 2019 affectée aux prestations de relève de **plans corps de rues simplifiés** semble cohérente et a été intégrée à la trajectoire proposée par PMP. Toutefois ce montant correspond en partie à un report de charges puisque 60 k€ avaient été budgétés sur l'ATRD4 mais non consommés au titre du **plan anti-endommagement**. En retirant ce report de charge, PMP a donc intégré une charge de **20 k€/an** sur 2018 et 2019 (**+0,5%**) ;
- Les charges d'impayés acheminements expliquent une augmentation de **87 k€** entre 2015 et 2018 soit **+2,1%** ;
- Les charges liées à l'audit CRE en 2019 n'appellent pas de commentaire de notre part.

2. Contexte et objectifs de l'audit

2.1 Contexte

L'article L.452-2 du code de l'énergie prévoit que la CRE fixe les méthodologies utilisées pour établir les tarifs d'utilisation des réseaux de distribution de gaz naturel. Ces tarifs, fixés pour une durée d'environ quatre ans, sont des éléments essentiels au bon fonctionnement du marché gazier et représentent plus du quart du prix du gaz naturel facturé aux consommateurs finals (pour des clients résidentiels).

Environ 11 millions de consommateurs sont raccordés aux réseaux de distribution de gaz naturel, qui comptent 26 GRD, de tailles très inégales. GRDF représente 96 % de la distribution du gaz naturel en France, les 25 autres GRD se partageant les 4 % restants. Parmi ces 25 GRD, les neuf plus importants ont chacun un tarif péréqué ATRD spécifique.

Les tarifs actuels d'utilisation des réseaux publics de distribution de gaz naturel (dits « tarifs ATRD4 ») des ELD sont entrés en vigueur le 1^{er} juillet 2013, en application de la décision de la CRE du 25 avril 2013 et le 1^{er} juillet 2014 pour Sorégies en application de la décision de la CRE du 22 mai 2014.

La CRE travaille actuellement à l'élaboration des prochains tarifs d'utilisation des réseaux de distribution de gaz naturel (dits « tarifs ATRD5 ») de ces neuf ELD avec l'objectif d'une entrée en vigueur en 2018 :

- Régaz-Bordeaux ;
- Réseau GDS ;
- GEG ;
- Vialis ;
- Gedia ;
- Caléo ;
- Gaz de Barr ;
- Veolia Eau ;
- Sorégies.

Les tarifs seront établis sur la base des charges prévisionnelles des opérateurs pour la prochaine période tarifaire, en distinguant pour chaque ELD :

- Les charges d'exploitation ;
- Et les charges de capital.

Il est donc essentiel pour la CRE de connaître la structure de coûts de ces ELD pour être en mesure de porter un jugement sur le niveau et l'efficacité de ces coûts. Le niveau de charges retenu doit répondre au principe établi par l'article L.452-1 du code de l'énergie qui précise que « les tarifs [...] sont calculés de manière transparente et non discriminatoire, afin de couvrir l'ensemble des coûts supportés par les gestionnaires de ces réseaux dans la mesure où ces coûts correspondent à ceux d'un gestionnaire de réseau efficace ».

Dans ce contexte, la CRE a décidé de confier au cabinet PMP l'audit des charges d'exploitation des 9 ELD citées ci-avant. Le présent rapport porte sur l'audit de la société Vialis.

2.2 Objectifs de l'audit

Dans ce contexte, l'audit a pour objectif de permettre à la CRE de disposer d'une compréhension complète des charges et produits d'exploitation actuels de ces neuf ELD constatés au cours des exercices comptables 2013 à 2015, et 2016 si disponible, et des charges et produits d'exploitation prévisionnels (période 2018-2021) présentés par ces opérateurs pour la période tarifaire à venir.

Pour ce faire, cet audit se base d'une part sur une analyse détaillée des charges nettes d'exploitation des ELD réalisées pour la période 2013-2015 (2016 si disponible), des charges nettes d'exploitation prévisionnelles pour la période 2018-2021 communiquées lors de la demande tarifaire initiale des ELD en décembre 2016, d'autre part sur des éléments de benchmark entre ELD et avec GRDF.

L'audit a donc pour objectifs de fournir à la CRE :

- Une description précise de la nature des charges et produits d'exploitation supportés par chaque ELD sur la période 2013-2021 et des hypothèses sous-jacentes à leur évolution ;
- Une appréciation sur les évolutions proposées par chaque ELD sur les exercices 2018-2021 dans le cadre des travaux tarifaires, en s'appuyant notamment sur l'analyse du niveau des charges constatées sur les exercices 2013, 2014, 2015 et 2016 si disponible ;
- Si la demande de l'ELD ne repose pas sur un niveau de coût correspondant à ceux d'un opérateur de réseau efficace, une proposition d'ajustement de cette demande.

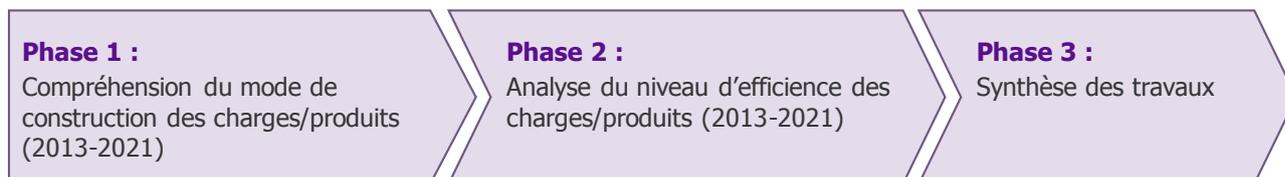
Pour des raisons de secret commercial et industriel, certaines parties de ce rapport ont été rendues confidentielles.

Convention de présentation des données dans ce rapport :

- Signes des charges tarifaires : (+) ;
- Signe des produits tarifaires : (-) ;
- Ecart = Réalisé – BP ATRD4 ;
- Les années pour lesquelles les charges réelles sont disponibles sont indiquées par la lettre R ;
- Les années pour lesquelles les charges sont prévisionnelles sont indiquées par la lettre P.

3. Déroulement de l'audit

L'audit a été organisé en 3 phases :



Au cours de la phase 1, nous avons visé, pour chaque ELD à :

- Nous assurer du rapprochement entre les données comptables certifiées et les données réelles présentées dans les demandes tarifaires ;
- Expliciter les principales variations de charges sur la période ATRD4 ;
- Expliciter les principaux écarts entre les charges réelles et les charges couvertes par le tarif ATRD4 ;
- Comprendre les modes de construction des charges réelles et prévisionnelles en détaillant notamment l'ensemble des hypothèses rentrant dans le calcul de la projection de la future période tarifaire 2018-2021 ;
- Analyser les projets globaux ayant un impact sur plusieurs postes de la demande tarifaire ;
- Effectuer des premières analyses de comparaison entre ELD.

Au cours de la phase 2, nous avons poursuivi les analyses d'écarts menées lors de la phase 1 et cherché à approfondir les travaux en comparant les données entre ELD et en utilisant au besoin des benchmarks issus de notre propre expérience.

La phase 3 a cherché à synthétiser les travaux d'audit en :

- Rassemblant des informations recueillies au cours des phases précédentes ;
- Appréciant le niveau des charges prévisionnelles 2018-2021 au travers des méthodes et hypothèses utilisées pour les établir ;
- Recommandant à la CRE, après un temps d'échange avec les ELD, le niveau efficient des charges d'exploitation de chaque ELD.

L'ensemble de ces travaux ont été conduit en collaboration avec les ELD et ont notamment donné lieu à des échanges écrits et à des entretiens téléphoniques.

4. Présentation de l'activité de l'ELD

Le réseau gaz de Vialis dessert 13 communes et exerce sur celles-ci des activités de distribution et de fourniture. Toutes les concessions sont péréquées.

- Colmar ;
- Bischwihr ;
- Fortschwihir ;
- Ingersheim ;
- Horbourg-Wihr ;
- Houssen ;
- Holtzwihr ;
- Muntzenheim ;
- Niedermorschwihr ;
- Turkheim ;
- Wettolsheim ;
- Wickerschwihir ;
- Wintzenheim.

En plus de son activité gaz, Vialis a également pour activité :

- La distribution et la fourniture d'électricité ;
- Les services internet, télévision, téléphone ;

Vialis est détenu à :

- 55% par la ville de Colmar ;
- 12,5% par Electricité de Strasbourg ;
- 12,5% par Réseau GDS ;
- 10% par Sorégies ;
- 5% par Elyo ;
- 2,5% par Gaz de Barr ;
- 1,75% par BECM ;
- 0,75% autres.

Chiffres clés 2015 :

- Longueur de réseau Gaz : 371 km (dont 53 % en classe A) ;
- CA GRD Gaz : 9,7 M€ ;
- ETP GRD Gaz : 47 ;
- Nombre de PDL : 30 489 ;
- Consommation brute corrigée du climat : 833 GWh.

Le nombre de consommateurs pour l'activité gaz a diminué au global de 0,7% entre 2013 et 2015 et Vialis prévoit par ailleurs une augmentation de 1,4% entre 2015 et 2021.

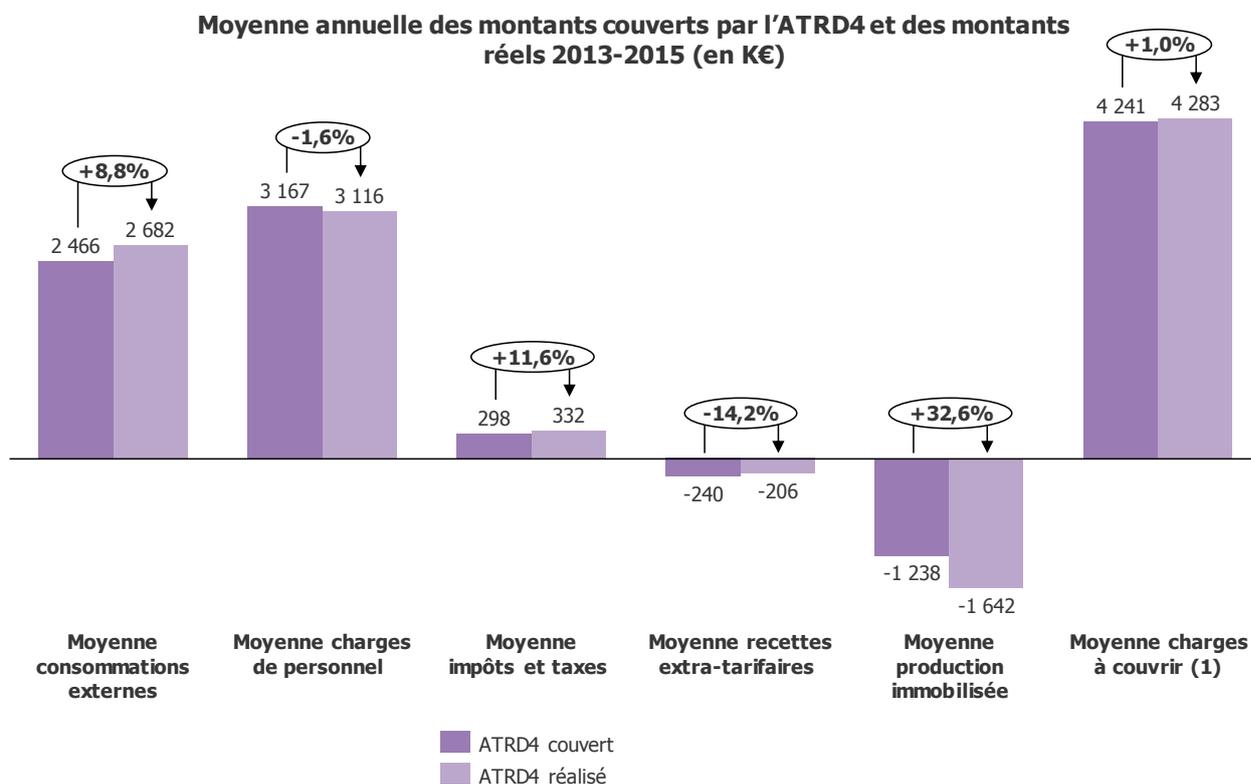
Nombre moyen annuel de PDL	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
T1	5 481	5 241	4 961	5 509	4 761	4 561	4 411	4 261	4 111
T2	25 027	25 222	25 317	26 088	25 567	25 817	26 067	26 317	26 567
T3	177	195	200	229	203	206	209	212	215
T4	confidentiel								
TP	confidentiel								
Total	30 697	30 669	30 489	31 838	30 542	30 595	30 698	30 801	30 904

La consommation corrigée du climat a diminué de 1,3% entre 2013 et 2015 et augmentera selon Vialis de 0,1% entre 2015 et 2021.

Consommations corrigées du climat (MWh)	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
T1	4 451	4 117	4 262	3 351	4 102	3 942	3 782	3 622	3 462
T2	470 865	446 128	446 566	475 963	435 101	438 101	441 101	444 101	447 101
T3	137 952	158 975	163 876	178 649	159 768	160 968	162 168	163 368	164 568
T4	confidentiel								
TP	confidentiel								
Total	843 937	834 603	833 149	898 140	817 416	821 456	825 496	829 536	833 576

5. Analyse des charges/produits d'exploitation réels sur la période 2013-2015

Sur la période ATRD4, le montant moyen des charges réelles a été supérieur de 1% au montant couvert par le tarif.



(1) : Le montant total des charges à couvrir comprend également les ajustements divers qui n'ont pas pu être imputés à un poste spécifique

5.1 Hypothèses d'indexation

Le tableau ci-dessous précise les hypothèses d'indexation retenues dans la demande tarifaire ATDR4 et les données réelles IPC à mettre en regard :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Inflation pour calcul ATRD4		1,9%	1,9%	1,9%	1,9%	1,9%
Inflation réelle (source INSEE)	1,87%	0,74%	0,41%	0,03%	0,19%	
<i>cumul IPC hypothèse ATRD4</i>		1,0190	1,0384	1,0581	1,0782	
<i>cumul IPC réel</i>		1,0074	1,0115	1,0118	1,0138	

5.2 Principaux écarts du poste Consommations externes

Sur la partie consommation externe, l'écart entre les charges réelles et le montant couvert ATRD4 est de 216 k€ par an en moyenne soit +9%

en € courant	2013 R			2014 R			2015 R			Moyenne
	Couvert ATRD4	Réalisé	Ecart	Couvert ATRD4	Réalisé	Ecart	Couvert ATRD4	Réalisé	Ecart	Ecart moyen 2013-2015
Fournitures non stockables (achats d'énergie 6061xx)	26 317	34 005	7 689	26 511	32 259	5 747	26 620	27 782	1 162	4 866
Achats stockés (602xxx, 6031xx, 6032xx et 6091xx)	259 304	240 666	-18 638	220 368	281 233	60 866	202 158	333 929	131 771	58 000
Achats de matériel, équipement et travaux (605xxx)	1 167 309	1 249 575	82 266	913 171	1 057 690	144 520	793 978	1 334 673	540 695	255 827
Achats matières et fournitures non stockées (606xxx)	220 936	233 291	12 354	222 571	245 498	22 926	223 484	77 850	-145 634	-36 785
Loyers, crédit bail et charges locatives (612xxx, 613xxx sauf 613220 et 614xxx)	59 838	33 397	-26 441	60 563	25 253	-35 310	60 115	28 925	-31 190	-30 980
Redevances (613220 et 651xxx)	confidentiel									
Services extérieurs entretien et maintenance (611xxx et 615xxx)	503 865	445 420	-58 445	507 593	422 344	-85 249	509 674	487 388	-22 287	-55 327
dont informatique	212 043	203 284	-8 759	213 612	183 513	-30 099	214 488	206 500	-7 988	-15 615
dont sécurité des installations intérieures	42 798	34 746	-8 052	43 115	34 525	-8 590	43 291	42 033	-1 258	-5 967
Assurances (616xxx)	33 699	36 248	2 548	34 231	32 085	-2 145	34 649	31 339	-3 310	-969
Frais de recherche (617xxx)	3 439	1 015	-2 424	3 465	0	-3 465	3 479	271	-3 207	-3 032
Prestations externes (621xxx)	45 328	46 429	1 100	45 720	58 374	12 654	45 963	67 980	22 017	11 923
	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses de Communication (623xxx)	34 295	11 387	-22 908	34 549	11 842	-22 706	34 690	11 910	-22 780	-22 798
Aides commerciales (658120)	85 197	110 195	24 998	85 827	129 626	43 799	86 179	105 095	18 916	29 238
Cessions internes reçues (cf. OPEX onglet 1)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres charges (618xxx, 62xxxx sauf 623xxx, 65xxxx sauf redevances et aides commerciales)	238 636	227 438	-11 198	240 402	234 345	-6 057	241 388	255 479	14 091	-1 054
Total consommations externes	2 699 049	2 698 168	-881	2 416 010	2 551 928	135 918	2 283 503	2 795 850	512 348	215 795

Les principaux écarts sont les suivants :

5.2.1 Achats stockés

➤ **Ecart annuel moyen entre réel et couvert ATRD4 (+58 k€ soit +9%)** : De façon générale, Vialis indique qu'il y a une part d'aléa sur les travaux et sur les investissements. Plusieurs opérations de travaux ont été réalisées sur la période ATRD4 sans avoir été budgétées au moment de l'élaboration du tarif.

- Par exemple, en 2015, la prévision était construite sur une base de renouvellements de conduites de 2,5 km, or Vialis a rénové 5,6 km ;
- Par ailleurs, le dévoiement de 1 km de réseau moyenne pression ainsi que des dispositifs de protection des branchements existants n'avaient pas été budgétés lors de l'élaboration de l'ATRD4.

5.2.2 Achats de matériels, équipements et travaux

➤ **Ecart annuel moyen entre réel et couvert ATRD4 (+256 k€ soit +27%)**

- Idem achats stockés

5.2.3 Achats matières et fournitures non stockées

🔍 **Ecart annuel moyen entre réel et couvert ATRD4 (-37 k€ soit -17%)**

- L'écart entre réel et couvert ATRD4 s'explique principalement par la forte baisse de la charge constatée en 2015 par rapport au couvert ATRD4. Cet écart est lui-même justifié par les pertes qui avaient été budgétées à 159 k€ tandis que le réalisé en 2015 a été de 18 k€. Ce montant avait été estimé en tenant compte de 0,49% du montant des achats.
- A ce propos, Vialis a indiqué que cette diminution des pertes provenait des efforts qui avaient été réalisés pour rénover le réseau (suppression de la fonte grise, passage de la basse pression à la moyenne pression). Le prévisionnel à partir de 2016 a été construit à partir du chiffre constaté en 2015.

5.2.4 Loyers, crédit bail et charges locatives

- #### 🔍 **Ecart annuel moyen entre réel et couvert ATRD4 (-31 k€ soit -51%)** : L'écart s'explique principalement par la présence du poste Redevances d'occupation des sols dans la charge de Loyer budgétée. En retirant cette charge, l'écart constaté est de 9 k€ en 2013 et de 4 k€ en 2015 (pas d'écart en 2014). Les détails sont donnés en annexe 8.3.

5.2.5 Services extérieurs

- #### 🔍 **Ecart annuel moyen entre réel et couvert ATRD4 (-55 k€ soit -11%)** : Vialis a expliqué cet écart par un effort effectué afin de limiter les coûts de maintenance ainsi que par des opérations budgétées dans le montant couvert ATRD4 et non réalisées

- En **2013**, l'écart de **58 k€** s'explique principalement par des montants couverts ATRD4 de **32 k€** pour le **contrôle des conduites de gaz** dans les logements collectifs (non utilisée) et par des montants couverts ATRD4 de **35 k€** dans le cadre du plan anti-endommagement utilisée à hauteur de **5 k€** ;
- En **2014**, l'écart de **85 k€** s'explique principalement par la baisse de la maintenance réalisée pour l'informatique pour un montant de **33 k€** par rapport au couvert ATRD4 et un montant couvert ATRD4 de **36 k€** dans le cadre du **plan anti-endommagement** utilisée à hauteur de **19 k€** ;
- En **2015**, l'écart de **22 k€** s'explique principalement par la baisse de la maintenance réalisée pour l'informatique pour un montant de **14 k€** par rapport au couvert ATRD4 et un montant couvert ATRD4 de **37 k€** dans le cadre du **plan anti-endommagement** utilisée à hauteur de **24 k€**.

Les charges dépensées au titre du plan anti-endommagement figurent en annexe 0. Au total, ce sont **60 k€** budgétés au titre de cette charge qui n'ont pas été consommés lors de la période ATRD4.

- #### 🔍 **Evolution du poste entre 2013 et 2015 (+65 k€ soit +15%)** : Vialis a fourni un détail de l'évolution des comptes 611100 Sous-traitance (+46 k€) et 615600 Maintenance (+21 k€). Ce détail se trouve en annexe 8.5 et 8.6.

- En synthèse, le poste sous-traitance augmente en raison :
 - de la Maintenance du réseau moyenne pression (+ 6 k€) ;
 - de la surveillance du réseau (+ 7 k€) ;
 - de la DICT cartographie (+ 18 k€) : Cette charge est liée à des problématiques de gestion de DICT et DTU. Vialis indique qu'un travail important a été accompli pour s'aligner avec la réglementation qui est en perpétuelle évolution (travail de

rattrapage des années antérieures). Cela engendre une nécessité d'adapter les outils aux nouvelles contraintes. Cette mise à jour doit être considérée comme non récurrente dans l'évolution des charges ;

- de l'augmentation des charges pour informatique (+ 23 k€) : Il s'agit d'une mise à jour exceptionnelle.
- En synthèse, le poste maintenance augmente de 21 k€ par rapport à l'année 2014 selon le détail ci-dessous :
 - Nouveau logiciel de facturation (+ 13 k€) ;
 - Augmentation des charges pour informatique (+ 8 k€).
- De plus, le poste maintenance augmente de 6% entre 2016 et 2015 en raison du fait qu'il faille maintenir l'ancien logiciel de facturation pour permettre la migration totale des données. Cette charge est donc non récurrente.

5.2.6 Dépenses de Communication

➤ Ecart annuel moyen entre réel et couvert ATRD4 (-23 k€ soit -66%)

- Vialis avait prévu une campagne de communication qui n'a pas été réalisée sur la période ATDR4. Le détail des charges pour 2013, 2014 et 2015 est indiqué dans les tableaux ci-dessous. On constate que l'essentiel de l'écart porte sur le poste Catalogues et imprimés.

[confidentiel]

5.2.7 Aides commerciales

➤ Ecart annuel moyen entre réel et couvert ATRD4 (+29 k€ soit +34%)

- Vialis a indiqué que les aides dépendent des projets. Vialis est ainsi dépendant du contexte local de la construction et de l'aménagement du territoire. Il y a beaucoup d'aléas sur ce poste.

5.2.8 Autres charges

➤ Ecart annuel moyen entre 2013 et 2015 (-1 k€) : les charges ont augmenté pour les raisons suivantes :

- Des frais de missions payés à des prestataires en hausse du fait de la mise en place du nouveau logiciel de facturation (+ 8 k€ en 2015) ;
- Une nouvelle méthode d'affectation a été appliquée pour répartir les Frais de télécommunication au niveau des M2M avec la distinction des abonnements par activité (+ 20 k€). Cette charge était répartie au moyen d'une clé mixte alors qu'elle ne concernait que l'activité gaz.

5.3 Principaux écarts du poste Charges de personnel

Sur la partie charge de personnel, l'écart annuel moyen entre les charges réelles et le montant couvert ATRD4 est de -51 k€ soit -2%.

[confidentiel]

➤ **Ecart annuel moyen entre réel et couvert ATRD4 (-51 k€ soit -2%)** : Vialis précise que les montants réels de la période ATRD4 s'appuient sur la comptabilité analytique. Pour pouvoir imputer les charges de personnel sur les différentes activités, Vialis s'appuie sur un taux horaire chargé (rémunération brute, charges patronales...). Le déversement de la comptabilité analytique se fait mensuellement selon les heures imputées par le personnel dans un logiciel de suivi (rempli par le responsable de chantier). En fin d'année, cela donne lieu si besoin à un ajustement.

- Pour construire le couvert ATRD4, Vialis n'avait pas pris en compte l'effet associé aux départs en retraite (de 10 à 20 départs par an pour toute l'activité) ;
- De plus, Vialis a indiqué que les écarts constatés entre le réel et le montant couvert par l'ATRD4 pouvaient provenir des clés de répartition utilisées (voir partie 7) ;
- Enfin, Vialis indique rencontrer une difficulté à projeter le poste de charges sociales : il s'agit d'un poste qui a fortement évolué sur la période passée et évoluera sur la période future selon l'ELD.

5.4 Principaux écarts sur le poste Impôts et taxes

Sur la partie impôts et taxes, l'écart annuel moyen entre les charges réelles et le montant couvert ATRD4 est de +35 k€ soit +11%.

En € courant	2013 R			2014 R			2015 R			Moyenne Ecart moyen 2013-2015
	Couvert ATRD4	Réalisé	Ecart	Couvert ATRD4	Réalisé	Ecart	Couvert ATRD4	Réalisé	Ecart	
Taxe foncière	12 466	11 971	-495	12 559	12 126	-432	12 610	12 271	-339	-422
Taxe professionnelle	112 090	139 366	27 276	112 919	128 402	15 483	113 382	140 469	27 086	23 282
Taxes assises sur les salaires	35 038	52 583	17 545	33 526	43 506	9 979	32 288	52 186	19 898	15 807
Versement transport	12 561	11 758	-803	12 019	11 030	-989	11 575	11 463	-112	-635
Autres	126 047	133 553	7 506	126 979	103 474	-23 505	127 500	133 258	5 759	-3 413
Total impôts et taxes	298 202	349 230	51 028	298 003	298 538	535	297 356	349 648	52 292	34 618

Ce poste n'appelle aucune remarque de la part de PMP

5.5 Principaux écarts sur le poste Recettes extra-tarifaires

Sur la partie recettes extra-tarifaires, l'écart annuel moyen entre les recettes réelles et le montant couvert ATRD4 est de 34 k€ soit +14%.

En € courant	2013 R			2014 R			2015 R			Moyenne Ecart moyen 2013-2015
	Couvert ATRD4	Réalisé	Ecart	Couvert ATRD4	Réalisé	Ecart	Couvert ATRD4	Réalisé	Ecart	
Transfert de charges (791xxx)	-25 945	-22 446	3 499	-26 400	-17 049	9 351	-25 793	-26 219	-426	4 141
Autres	-204 926	-230 664	-25 737	-213 962	-173 137	40 825	-222 064	-147 189	74 875	29 987
Total recettes extra-tarifaires	-230 871	-253 110	-22 239	-240 362	-190 186	50 175	-247 857	-173 408	74 449	34 128

5.5.1 Autres recettes extra-tarifaires

➤ **Ecart annuel moyen entre réel et couvert ATRD4 (+30 k€ soit +14%)** : Le détail du poste permettant de comprendre l'évolution entre 2013 et 2015 est donné ci-dessous.

[confidentiel]

5.6 Principaux écarts sur le poste Production immobilisée

Sur la partie production immobilisée, l'écart annuel moyen entre le réel et le montant couvert par l'ATRD4 est de -403 k€ soit +33%

En € courant	2013 R			2014 R			2015 R			Moyenne
	Couvert ATRD4	Réalisé	Ecart	Couvert ATRD4	Réalisé	Ecart	Couvert ATRD4	Réalisé	Ecart	Ecart moyen 2013-2015
Production immobilisée	-1 517 291	-1 539 303	-22 012	-1 178 431	-1 488 240	-309 809	-1 019 479	-1 897 472	-877 994	-403 272
dont charges directes	-1 381 342	-1 413 718	-32 376	-1 072 843	-1 357 691	-284 848	-928 133	-1 703 528	-775 394	-364 206
dont charges indirectes	-135 949	-125 585	10 364	-105 587	-130 549	-24 961	-91 345	-193 945	-102 599	-39 065
Total production immobilisée	-1 517 291	-1 539 303	-22 012	-1 178 431	-1 488 240	-309 809	-1 019 479	-1 897 472	-877 994	-403 272

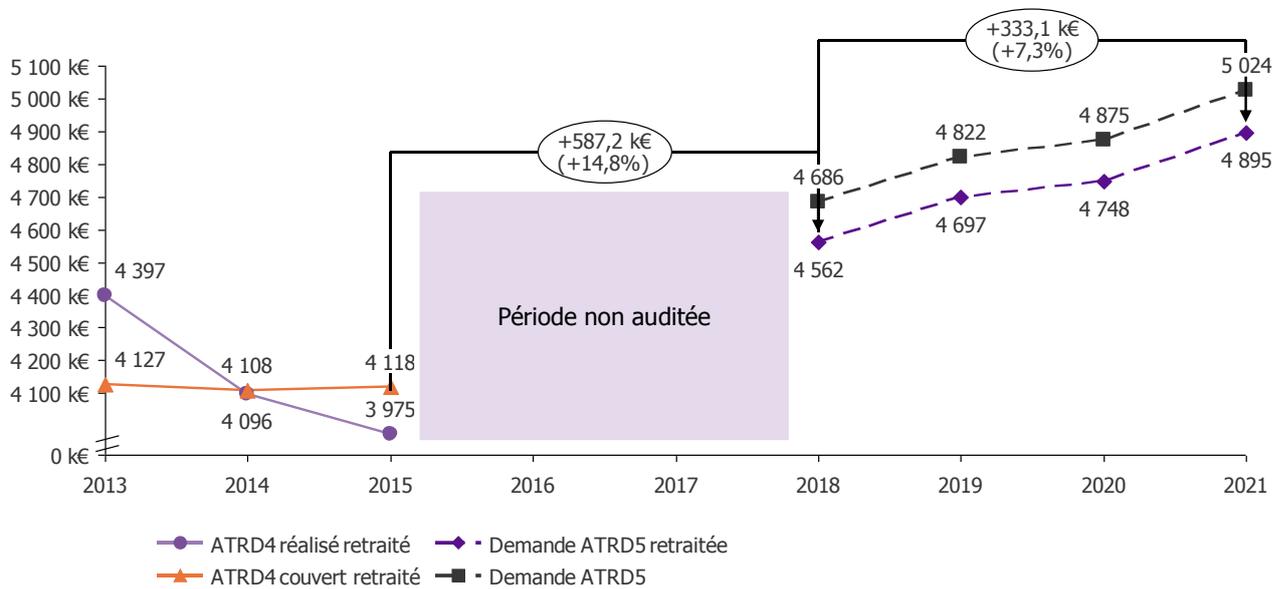
- **Ecart annuel moyen entre réel et couvert ATRD4 (-403 k€ soit +33%)** : L'évolution du poste Production immobilisée est corrélée à celle du poste Achats stockés.

6. Analyse des charges/produits d'exploitation prévisionnels sur la période 2018-2021 et ajustements recommandés au regard de l'analyse poste à poste

6.1 Synthèse de la demande tarifaire de Vialis

Pour rappel, l'augmentation des demandes de l'ELD entre 2015 et 2018 est de 587,2 k€ soit +14,8%.

Evolution des charges d'exploitation réelles et de la demande tarifaire ATRD5 2013-2021 (en k€)



Courbes	2013	2014	2015
ATRD4 couvert*	4 249 500	4 232 109	4 242 262
Retraitement total	-122 930	-123 840	-124 348
Dépenses de communication	-34 295	-34 549	-34 690
Aides commerciales	-85 197	-85 827	-86 179
Frais de recherche	-3 439	-3 465	-3 479
ATRD4 couvert retraité	4 126 569	4 108 269	4 117 915

*dont redevances couvertes par le tarif ATRD4

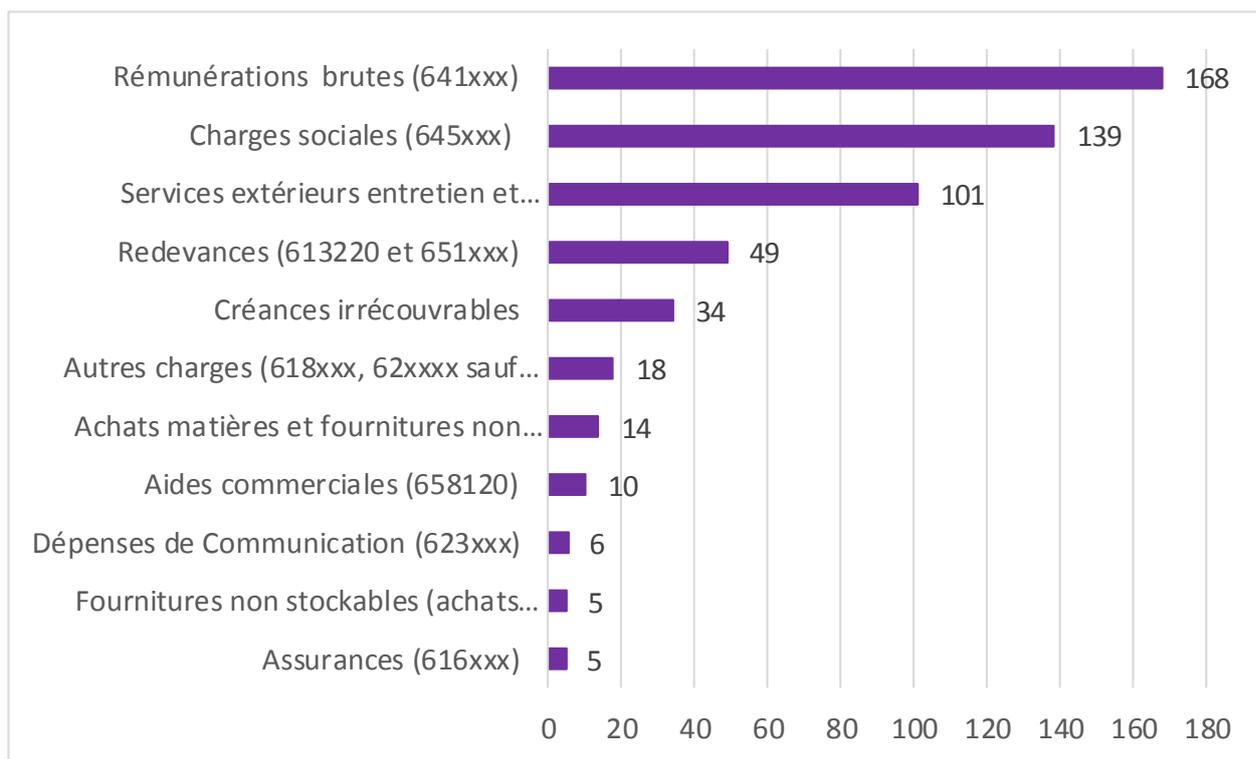
Courbes	2018	2019	2020	2021
Demande ATRD5	4 685 923	4 821 513	4 874 998	5 024 075
Total retraitement	-123 637	-124 299	-126 624	-128 668
Impayés acheminement	52 240	53 358	52 949	53 041
Aides commerciales	-115 343	-115 731	-116 120	-116 508
Redevances hors RODP	confidentiel			
Dépenses de communication	confidentiel			
Demande ATRD5 retraitée	4 562 286	4 697 215	4 748 374	4 895 406

Courbes	2013	2014	2015
ATRD4 réalisé	4 519 221	4 237 726	4 092 354
Retraitement total	-122 596	-141 468	-117 276

<i>Aides commerciales</i>	-110 195	-129 626	-105 095
<i>Frais de recherche</i>	-1 015	0	-271
<i>Dépenses de communication</i>	-11 387	-11 842	-11 910
ATR4 réalisé retraité	4 396 625	4 096 257	3 975 079

Les augmentations sont concentrées sur les postes suivants :

Ecart entre 2015 et 2018 – en K€



Dans la demande de Vialis :

- La hausse des **charges de personnel** s'explique principalement par les hypothèses d'augmentation du salaire moyen et de taux de charges sociales qui ont été appliquées ;
- Les **Services extérieurs** augmentent de 89 k€ essentiellement en raison du recours accru à la sous-traitance afin de satisfaire :
 - L'adaptation des données de cartographie ;
 - La fourniture de données en application de la LTECV ;
 - La relève de plans corps de rues simplifiés.
- Le montant de **Redevances** inscrit dans la demande tarifaire de Vialis est également en augmentation notamment en raison de la souscription d'une licence pour le logiciel Carpathe afin d'améliorer la gestion des incidents.

6.2 Hypothèses d'indexation

Les hypothèses d'IPC qui ont été considérées à partir de 2016 sont indiquées ci-dessous. Il s'agit de la valeur réelle pour 2015 et des projections du FMI à partir de 2017.

	2017 P	2018 P	2019 P	2020 P	2021 P
IPC	1,08%	1,26%	1,40%	1,51%	1,71%

Les hypothèses d'IPC retenues à partir de 2017 sont issues du FMI.

6.3 Analyse poste par poste

6.3.1 Loyers

Le poste Loyers a connu des variations significatives sur la période ATRD4. Afin de lisser ces dernières, PMP propose de construire la trajectoire ATRD5 à partir de la moyenne 2013-2015 puis d'appliquer l'IPC.

En €	2013 R	2014 R	2015 R	2016 P	2017 P	2018 P	2019 P	2020 P	2021 P	Moyenne 2018- 2021
Montant de la demande tarifaire	33 397	25 253	28 925	32 021	confidentiel					
Montant calcul PMP (moyenne 2013-2015 puis IPC)	Moyenne : 29 192			29 485						
Ecart	N/A			-2 536						

L'ajustement annuel moyen sur la période ATRD5 est de 3 k€.

Proposition d'ajustement initiale : PMP propose de construire la trajectoire à partir de la moyenne 2013-2015 puis d'appliquer l'inflation. Cette méthode génère un ajustement annuel moyen sur la période ATRD5 de **3 k€** à la baisse.

Réponse de l'ELD : Le poste Loyers et charges locatives de Vialis est en augmentation en 2016 (30 k€ selon Vialis) par rapport à la période 2013-2015 (moyenne : 29 k€)

Par ailleurs, Vialis souligne que les dépenses sur ce poste vont augmenter sur la période de l'ATRD5 avec le renouvellement de la flotte de véhicule en location et l'ajout d'un véhicule dans la flotte (le véhicule du Directeur du Gestionnaire des Réseaux de Distribution), à prendre en charge à 50% par les activités de distribution du gaz naturel.

La trajectoire proposée par Vialis à partir de la valeur 2016 réelle à sa disposition au moment du contradictoire puis au moyen de l'IPC est la suivante :

[confidentiel]

PMP note que l'écart entre la trajectoire proposée par PMP et celle proposée par Vialis lors du contradictoire est de 561 € par an en moyenne.

En €	2013 R	2014 R	2015 R	2016 P	2017 P	2018 P	2019 P	2020 P	2021 P	Moyenne 2018- 2021
------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------------------------

Montant de la demande tarifaire (A)	33 397	25 253	28 925	32 021	confidentiel
Montant calcul PMP (moyenne 2013-2015 puis IPC) (B)	Moyenne : 29 192		29 485		
Ecart (B – A)	N/A		-2 536		
Trajectoire Vialis proposée lors du contradictoire (C)	N/A		30 021		
Ecart (C – A)	N/A		-2 000		
Ecart (C - B)	N/A		536		

Proposition d'ajustement finale : PMP note que la trajectoire proposée par Vialis lors du contradictoire est très proche de la trajectoire proposée par PMP. PMP maintient son ajustement.

6.3.2 Redevances

Dans la demande de Vialis, les Redevances augmentent de 49 k€ entre 2015 et 2018 et de 48 k€ si l'on considère l'inflation.

[confidentiel]

- Pour rappel, le poste Redevances se décomposait comme suit sur la période ATRD4 :

[confidentiel]

- Pour projeter les charges de redevances en 2016, Vialis a tenu compte :

- Du réalisé 2015 ;
- Des redevances théoriques (occupation du domaine public et R1) que Vialis serait amené à payer à la Ville de Colmar : en contrepartie de la non prise en compte de la redevance de concession versée à l'autorité concédante et actionnaire, Ville de Colmar, Vialis demande que soit couverte par le tarif la redevance de desserte R1 et la Redevance d'Occupation du Domaine Public qui auraient été payées par un autre distributeur ;
- Des redevances informatiques liées au logiciel Carpathe. Ce logiciel de gestion des incidents permettra selon Vialis d'améliorer la sécurité sur le réseau lors des interventions et d'accompagner la prise de décision relative aux stratégies de mise en sécurité du réseau (voir Arrêté du 13 juillet 2000 portant règlement de sécurité de la distribution de gaz combustible par canalisations). Il s'agit du logiciel utilisé par GRDF. Vialis a fourni l'offre initiale d'Engie en justification du montant intégré dans la demande tarifaire. Les éléments de prix figurent en annexe 8.15. ;
- De l'inflation à partir de 2016.

Les hypothèses d'évolutions des charges sont donc les suivantes :

En k€	2013 R	2014 R	2015 R	2016 P	2017 P	2018 P	2019 P	2020 P	2021 P	Moyenne 2018-2021
Redevance demande tarifaire de l'ELD (A)	29	21	33	65	confidentiel					
Occupation sol	9	9	10	39						
Informatique	1	2	13	16						

Total pris en compte par PMP (B)	10	11	23	55						
Ecart (B – C)	N/A	N/A	N/A	-10						

En moyenne, l'ajustement annuel sur la période ATRD5 est donc de -12 k€.

Proposition d'ajustement initiale : Seules les redevances pour occupation du domaine public (Colmar et hors Colmar) et les redevances informatiques ont été retenues pour construire la trajectoire ATRD5. Ceci génère un ajustement annuel moyen à la baisse de **12 k€** sur la période ATRD5.

Réponse de l'ELD :

Vialis rappelle que les différents postes qui composent les dépenses liées aux redevances sont des charges pour le distributeur liées à l'activité Gaz. Il n'y a aucune raison objective selon l'ELD de ne pas les prendre en compte dans les charges couvertes par l'ATRD.

Par conséquent, Vialis considère que l'ensemble des dépenses de ce poste doit être pris en compte dans la demande tarifaire.

[confidentiel]

Pour mémoire :

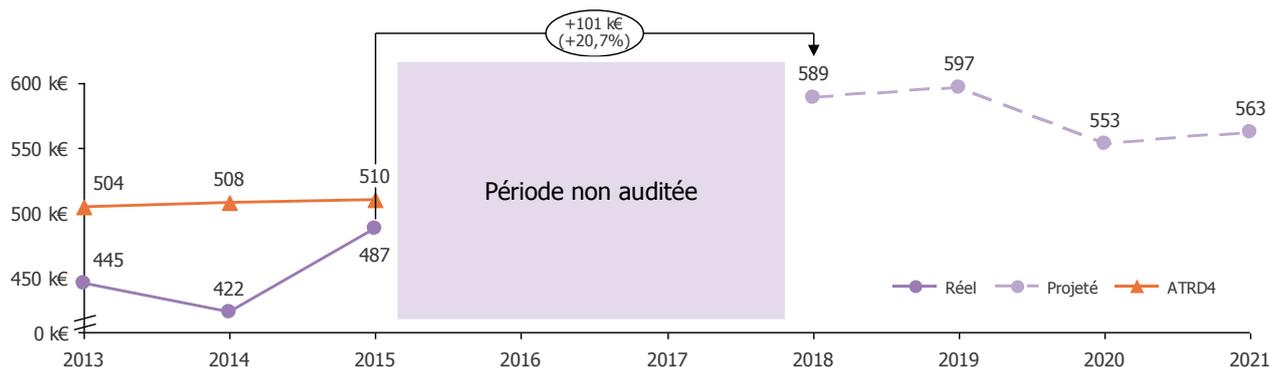
- Le compte 651800 Autres droits et valeurs similaires contient des redevances versées pour des redevances de fréquences radios (fréquences attribuées par l'ARCEP) ;
- Le compte 651110 Redevances pour concession comprend des redevances R1 pour des communes hors Colmar ;
- Le compte 613700 comprend des redevances pour occupation du domaine public fluvial.

Proposition d'ajustement finale : En cohérence avec ce qui a été couvert lors de l'ATRD4 et avec les charges couvertes pour les autres ELD, seule la redevance d'occupation des sols est conservée. L'intégration d'autres redevances sera étudiée en détail par la CRE. Ceci génère un ajustement annuel moyen à la baisse de **45 k€** sur la période ATRD5.

6.3.3 Services extérieurs

Les Services extérieurs de la demande tarifaire de Vialis augmentent de 101 k€ entre 2015 et 2018 et de 89 k€ entre 2015 inflaté et 2018.

Evolution des services extérieurs en k€ 2013 - 2021



La décomposition du poste Services extérieurs est indiquée ci-dessous (le détail n'a été fourni par Vialis que jusqu'en 2019).

En k€	2013 R	2014 R	2015 R	2016 P	2017 P	2018 P	2019 P
Sous-traitance	213	203	247	250	confidentiel		
Entr et rép biens immob	13	12	19	19			
Entr et rép mat roulant	53	42	41	41			
Entr et rép biens mob	24	35	29	30			
Maintenance	143	130	151	160			
Total	446	422	487	500			

- Les charges de **sous-traitance** augmentent de **86 k€** entre 2015 et 2018 ce que Vialis justifie par :
 - [confidentiel] **l'adaptation des données de cartographie** pour le logiciel de gestion des incidents : Il s'agit d'une approximation faite par Vialis ;
 - [confidentiel] les prestations de **relève de plans corps de rues simplifiés** en lien avec le plan anti-endommagement. Cette prestation se fera sous forme d'une convention de partenariat avec les Communauté d'Agglomération de Colmar. [confidentiel]
 - **A partir de l'année 2017**, le rajout de **15 k€** par année pour diverses prestations pour l'application de la **loi Transition énergétique (LTECV)** essentiellement concentrées sur le développement de requêtes pour sortir les informations nécessaires du système d'information. Les objectifs sont de pouvoir fournir :
 - les consommations annuelles par secteur d'activité à maille IRIS ;
 - la somme régionale et par EPCI des consommations annuelles des agrégats résidentiels et le nombre de points de livraison ;
 - les consommations annuelles par bâtiment et nombre de points de livraison.
 Cette charge semble cohérente au regard du nombre de PDL de Vialis et n'appelle pas de commentaire de notre part.
- L'écart constaté entre 2015 et 2018 s'explique également par l'augmentation du poste de **maintenance** (+13 k€ soit +8%), expliqué par Vialis par les évolutions suivantes :

- A compter de 2017, Vialis a ajouté un complément de maintenance concernant un nouveau logiciel de gestion de cartographie. Ce montant n'a pas été justifié par Vialis.
- Les charges à venir des postes **Entretiens et réparation bien immobiliers, Entretien et répartition matériel roulant** et **Entretien et réparation bien mobiliers** ont été construites à partir de l'année 2015 au moyen de l'IPC.

Sur la méthodologie de projection des charges de services extérieurs, en raison des variations constatées sur ce poste sur la période ATRD4 (voir 5.2.5) et en raison du caractère exceptionnel de certaines charges, il est proposé de bâtir l'évolution de ce poste en :

- Se basant sur la moyenne 2013-2015 ;
- Retirant le montant des charges non récurrentes observées en 2015 :
 - DICT cartographie soit 18 k€ ;
 - Charges informatique de mise à jour exceptionnelle soit 23 k€.
- Intégrant les évolutions de charges justifiées par Vialis ci-dessus à savoir :
 - Les dépenses liées à la LTECV ;
 - Les charges liées liée aux plans corps de rues simplifiés.
- Retirant les charges non justifiées par Vialis à savoir :
 - Les charges de sous-traitance liées à l'adaptation des données de cartographie ;
 - Les charges de maintenance liées au logiciel de gestion de cartographie.
- Traçant la courbe ATRD5 à partir de l'IPC.

Ce calcul effectué par PMP fait ressortir les écarts suivants par rapport au calcul de Vialis :

En k€	2018 P	2019 P	2020 P	2021 P	Moyenne 2018-2021
Calcul Vialis	confidentiel				
Calcul PMP					
Ecart					

Par ailleurs, les charges liées au plan anti-endommagement qui avaient été couvertes par l'ATRD4 et non consommées devraient être retirées des demandes de l'ELD sur la période ATRD5. Cela représente 15 k€ par an sur la période ATRD5 (voir 5.2.5).

Proposition d'ajustement initiale :

Afin de prendre en compte la variabilité des charges sur la période ATRD4, PMP propose de bâtir la trajectoire ATRD5 en se basant sur la moyenne 2013-2015 retraitée des charges non récurrentes puis en appliquant l'IPC. Les augmentations détaillées par sous-postes qui figurent dans la demande tarifaire et qui ont été suffisamment justifiées par Vialis ont par ailleurs été intégrées. Les dépenses liées à la cartographie qui n'ont pas été justifiées ont en revanche été exclues du calcul. Ce calcul conduit à un ajustement annuel moyen à la baisse de **76 k€** sur la période ATRD5.

Par ailleurs, les charges couvertes au titre du plan anti-endommagement et non dépensées sur la période ATRD4 ont été soustraites de la demande tarifaire pour un montant de **60 k€** ce qui représente un ajustement annuel moyen à la baisse de **15 k€ par an** sur la période ATRD5.

Réponse de l'ELD : Vialis s'est opposé à la prise en compte de la moyenne 2013-2015 comme référence en indiquant que l'année 2014 était atypique. En effet, en 2014, le responsable du Distributeur a quitté Vialis et la planification d'une partie des opérations de maintenance a été revue à cette occasion. Par ailleurs, le détail de la construction de la trajectoire des sous-postes Sous-traitance et Maintenance figurent en annexe (réciproquement annexes 8.7 et 8.8).

De plus, Vialis a indiqué ne pas avoir intégré dans sa demande tarifaire la totalité des charges à venir sur la période ATRD5 avec, par exemple, les investigations et les opérations liées à l'amiante routier, l'informatisation des opérations de maintenance ou la prise en compte de l'impôt à la source.

Vialis a par ailleurs détaillé les opérations de maintenance effectuées sur la période ATRD4 rappelant que la suppression partielle du financement des activités de maintenance aurait des conséquences sur le bon fonctionnement du réseau et potentiellement sur la sécurité des biens et des personnes (voir annexe 8.9).

Enfin, Vialis insiste sur le maintien en parallèle de deux solutions informatiques à la fois : pour la cartographie, pour la gestion et pour la facturation des Points de Livraison. En effet, l'ancien logiciel doit être maintenu pour assurer les opérations de consultation et les extractions de données statistiques ou comptables. La période de doublon est d'au moins quatre ans selon Vialis.

Vialis demande donc le maintien des dépenses présentées dans sa demande tarifaire.

Proposition d'ajustement finale : Les explications complémentaires fournies par Vialis ne remettent pas en cause les ajustements que nous préconisons :

- La non prise en compte de l'année 2014 comme référence de la trajectoire ATRD5 ne nous a pas paru convaincante, l'activité de 2014 n'étant pas particulièrement atypique par rapport à 2013 et 2015
- Les dépenses citées mais non intégrées à la demande tarifaire de Vialis (gestion de l'amiante, informatisation des opérations de maintenance, etc.) n'ont pas été budgétées par l'ELD. Faute d'information chiffrées, PMP ne peut inclure ces charges dans la trajectoire de charges ;
- Les éléments complémentaires censés démontrer une amélioration de la sécurisation sur l'ATRD4 semblent contradictoires et lacunaires : Par exemple, le nombre de fuite détectées est en augmentation sur la période ATRD4 mais les délais d'interventions d'urgences n'ont pas été réduits sur la période ;
- La période de doublon des SI de quatre ans nous est apparue excessive ;
- Enfin, Vialis n'a pas apporté d'éléments permettant d'identifier un renforcement des normes de sécurité qui pourrait justifier une augmentation de la charge.

Pour ces raisons, PMP propose de conserver son ajustement initial. PMP maintient son ajustement mais les éléments apportés par l'ELD ne sont pas totalement à écarter.

NB : les charges relatives à la maintenance des postes de livraison n'ont pas été détaillées par Vialis

6.3.4 Dépenses de communication

Pour rappel, Vialis avait prévu une campagne de communication qui n'a pas été réalisée sur la période ATDR4 ce qui a généré un écart de -68 k€ soit -66% par rapport au montant couvert par l'ATRD4.

Le détail des charges envisagées par Vialis à partir de 2016 est indiqué ci-dessous :

[confidentiel]

Afin de projeter cette charge, Vialis a considéré la moyenne constatée sur la période ATRD4 et a ajouté 5 k€ par an correspondant à des catalogues et imprimés destinés à accroître les efforts de promotion du gaz.

Proposition d'ajustement initiale : En cohérence avec la décision de la CRE pour le tarif ATRD5 de GRDF, les dépenses visant à développer le nombre de consommateurs raccordés ne sont plus dans les charges d'exploitation. Elles font l'objet d'un mécanisme d'incitation spécifique, hors charges d'exploitation. Si l'orientation retenue pour les ELD est cohérente avec la décision pour GRDF, ces dépenses sont à retirer des charges d'exploitation couvertes par le tarif ATRD5. Ceci conduit à un ajustement annuel moyen à la baisse de **18 k€ par an** sur la période ATRD5.

Réponse de l'ELD : Vialis demande que les dépenses exposées soient intégralement financées par le futur dispositif sous réserve de ne plus pouvoir assurer ses missions de Gestionnaire de Réseau dans des conditions optimales. Vialis demande par ailleurs que le futur mécanisme de compensation soit le plus simple possible afin de minimiser les démarches de suivi et le traitement des futures demandes de prises en compte des coûts exposés au titre de dépenses de Communication.

Proposition d'ajustement finale : PMP conserve sa position initiale. Les modalités de la mise en œuvre d'un mécanisme incitatif seront discutés ultérieurement avec la CRE.

6.3.5 Aides commerciales

Pour mémoire, les aides commerciales cumulées sur la période ATRD4 ont dépassé le montant couvert de +88 k€ soit +34%.

Afin de projeter cette charge, Vialis a considéré la moyenne constatée sur la période ATRD4 puis a appliqué l'inflation.

Proposition d'ajustement initiale : En cohérence avec la décision de la CRE pour le tarif ATRD5 de GRDF, les dépenses visant à développer le nombre de consommateurs raccordés ne sont plus dans les charges d'exploitation. Elles font l'objet d'un mécanisme d'incitation spécifique, hors charges d'exploitation. Si l'orientation retenue pour les ELD est cohérente avec la décision pour GRDF, ces dépenses d'aides commerciales sont à retirer des charges d'exploitation couvertes par le tarif ATRD5. Ceci conduit à un ajustement annuel moyen à la baisse de **116 k€ par an** sur la période ATRD5.

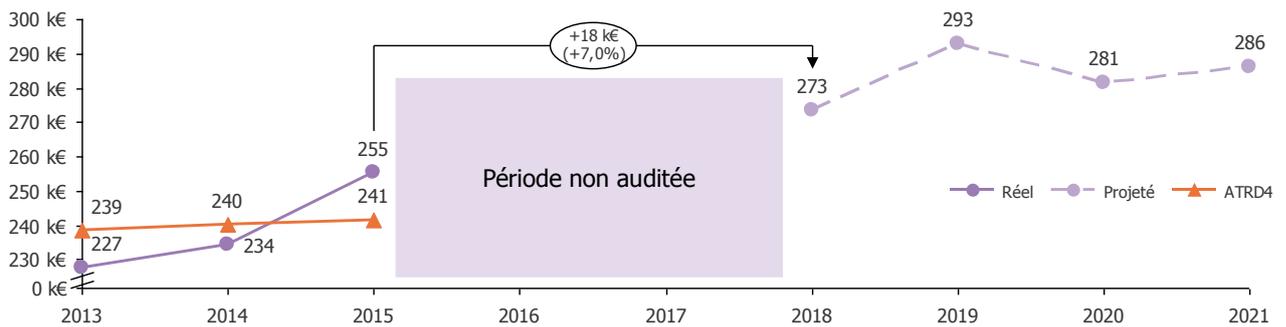
Réponse de l'ELD : VIALIS demande que les dépenses exposées soient intégralement financées par le futur dispositif sous réserve de ne plus pouvoir assurer ses missions de Gestionnaire de Réseau dans des conditions optimales. VIALIS demande que le futur mécanisme de compensation soit le plus simple possible afin de minimiser les démarches de suivi et le traitement des futures demandes de prises en compte des coûts exposés au titre de dépenses pour les Aides commerciales

Proposition d'ajustement finale : PMP conserve sa position initiale. Les modalités de la mise en œuvre d'un mécanisme incitatif seront discutés ultérieurement avec la CRE.

6.3.6 Autres charges

Les Autres charges de la demande tarifaire de Vialis augmentent de 18 k€ entre 2015 et 2018 et de 11 k€ si on considère 2015 inflaté.

Evolution des autres charges en k€ 2013 - 2021



La décomposition de cette charge pour la période 2013-2021 a été donnée par Vialis :

[confidentiel]

L'augmentation de **11 k€ entre 2015 inflaté et 2018 n'a pas été jugée cohérente.**

PMP propose de bâtir la trajectoire ATRD5 en :

- Se basant sur la moyenne 2013-2015 retraitées des charges non récurrentes c'est-à-dire 8 k€ en 2015 de mise en place du nouveau logiciel de facturation (voir 5.2.8) ;
- Traçant la trajectoire au moyen de l'IPC sauf pour :
 - les frais de télécommunication pour lesquels la projection est construite à partir de l'année 2015 en raison du changement de méthode sur l'affectation des coûts de M2M. Pour rappel, cette charge était auparavant répartie au moyen d'une clé Mixte alors qu'il s'agit d'une charge directe du GRDG.
 - les charges d'honoraires [confidentiel]. Ce montant nous est apparu cohérent.
- Les écarts entre la trajectoire de l'ELD et celle de PMP sont détaillés ci-dessous. En moyenne, il s'agit d'un écart annuel de **15 k€** sur la période ATRD5.

En k€	2018 P	2019 P	2020 P	2021 P	Moyenne 2018-2021
Trajectoire ELD	confidentiel				
Trajectoire PMP					
Ecart					

Proposition d'ajustement initiale : En projetant la charge à partir de la moyenne 2013-2015 puis en appliquant l'IPC sauf pour les postes pour lesquels une autre méthode a été justifiée (frais de télécommunication et honoraires), on obtient un ajustement annuel moyen à la baisse de **15 k€ par an** sur la période ATRD5.

Réponse de l'ELD : La tendance présentée par Vialis pour les frais de communication n'a pas été correctement prise en compte. L'augmentation significative sur ce poste n'est pas traduite dans la projection retenue par PMP.

Vialis demande donc le maintien des dépenses présentées dans sa demande tarifaire.

Proposition d'ajustement finale : Contrairement à ce qui a été indiqué par Vialis, PMP a bien tenu compte du changement de clé qui a affecté le sous-poste frais de télécommunication dans sa trajectoire.

Toutefois, lors du contradictoire, des éléments de justification supplémentaires avaient été demandées à l'ELD concernant la nature de la charge de M2M. Une argumentation détaillée du changement de clé était attendue de la part de Vialis. Celle-ci n'a pas été fournie ce qui conduit PMP à modifier l'ajustement initial.

Après modification, l'ajustement final est de **-31 k€/an**.

6.3.7 Impayés acheminements

Vialis a budgété une charge d'impayés acheminements pour un montant de 33 k€ en 2016 afin de prendre en compte la décision CoRDIS du 19 septembre 2014. La trajectoire sur la période 2017-2021 a été tracée en tenant compte de l'inflation.

Lors de l'élaboration du tarif ATRD5 de GRDF, le montant des impayés acheminements qui ont été intégrées dans les charges à couvrir correspondait à 0,9% du revenu autorisé. Si cette orientation est retenue pour les ELD, les charges seraient alors ajustées de 53 k€ en moyenne par an.

k€	2018 P	2019 P	2020	2021	Moyenne 2018-2021
CCN	5 568 694	5 683 294	5 716 648	5 724 223	5 673 215
OPEX ajustés	4 111 964	4 142 889	4 087 538	4 119 785	4 115 544
Demande de l'ELD en impayés acheminements (A)	34 185	34 663	35 187	35 788	34 956
OPEX ajustés – Demande de l'ELD en impayés acheminements	4 077 780	4 108 227	4 052 350	4 083 997	4 080 588
Total des charges à couvrir hors impayés acheminements	9 646 473	9 791 520	9 768 998	9 808 220	9 753 803
Calcul impayés PMP (B)	86 818	88 124	87 921	88 274	87 784
Ecart (B-A)	52 634	53 461	52 734	52 486	52 829

Proposition d'ajustement initiale : L'application de la méthode retenue lors de l'élaboration de l'ATRD5 de GRDF conduirait à un ajustement annuel moyen à la hausse de **+53 k€** sur la période ATRD5.

Réponse de l'ELD : Vialis valide la proposition de PMP

6.3.8 Rémunération brute et charges sociales

Dans la demande de Vialis, la rémunération brute et les charges sociales augmentent de 306 k€ entre 2015 et 2018.

[confidentiel]

- **Rémunération brute :** L'augmentation demandée de la rémunération brute entre 2015 et 2018 est de **168 k€**.

Sur les charges de rémunération brute, Vialis a tenu compte de l'évolution des salaires ci-dessous. Ces hypothèses expliquent l'augmentation constatée entre 2015 et 2018 de la rémunération brute à hauteur de **153 k€**.

Augmentation en %	2016 P	2017 P	2018 P	2019 P	2020 P	2021 P
Salaire national de base	confidentiel					
GVT Positif	confidentiel					

GVT Négatif						
Total						

Vialis a considéré que l'effet GVT négatif ne jouait pas en raison d'une équivalence de salaire entre les salariés entrants et sortants. PMP propose d'intégrer un GVT négatif. Cette position se justifie d'autant plus que Vialis a expliqué une partie des écarts constatés entre charges réelles et ATRD4 par le fait que pour construire le prévisionnel ATRD4, ils n'avaient pas pris en compte l'effet associé aux départs en retraite. L'intégration d'un GVT négatif engendrerait les impacts suivants :

En k€	2018 P	2019 P	2020 P	2021 P	Moyenne 2018-2021
Ecart total	confidentiel				
Ecart sur la rémunération brute					
Ecart sur les charges sociales					

Concernant la valeur du salaire national de base (SNB), [confidentiel]

En k€	2018 P	2019 P	2020 P	2021 P	Moyenne 2018-2021
Ecart total	confidentiel				
Ecart sur la rémunération brute					
Ecart sur les charges sociales					

Les autres écarts sont liés à l'évolution de personnel expliquée par les nouvelles obligations de la LTECV (voir annexe 8.5) Vialis prévoit une augmentation de 0,37 ETP à partir de 2018. [confidentiel] Cette charge apparaît cohérente avec le fonctionnement d'un opérateur efficace.

Enfin, PMP constate une baisse des effectifs sur la période 2013-2015 (-4%). Cette inflexion ne se poursuit pas sur la période 2018-2021 hors nouveaux projets. En l'absence d'éléments justificatifs de la stagnation de cette trajectoire et dans un contexte de stagnation des consommations, nous proposons de prolonger la baisse tendancielle observée. Cet ajustement s'appuie sur la baisse moyenne observée de la période 2013-2015 et génère une baisse moyenne d'environ **286 k€** par an sur la période ATRD5.

En k€	2018 P	2019 P	2020 P	2021 P	Moyenne 2018-2021
Ecart total	confidentiel				
Ecart sur la rémunération brute					
Ecart sur les charges sociales					

➤ **Charges sociales** : L'augmentation des charges sociales entre 2015 et 2018 est de **139 k€**.

Vialis a indiqué avoir tenu compte des évolutions des charges sociales indiquées ci-dessous :

2015 R	2016 P	2017 P	2018 P	2019 P	2020 P	2021 P
58,09%	confidentiel					

Le calcul effectué par PMP à partir des hypothèses données par Vialis a permis d'identifier un écart. En 2015, les charges sociales représentaient 58,09% de la rémunération brute. En appliquant les hypothèses

d'évolutions qui ont été données par Vialis dans sa demande tarifaire et qui sont mentionnées ci-dessous, cela entraîne un ajustement des charges à la baisse à hauteur d'environ **14 k€** par an sur la totalité de la période ATRD5.

En k€	2018 P	2019 P	2020 P	2021 P	Moyenne 2018-2021
Charges sociales demande tarifaire ELD	confidentiel				
Charges sociales calcul PMP					
Ecart					

Proposition d'ajustements initiale :

L'intégration d'un GVT négatif génère un ajustement annuel moyen à la baisse de **145 k€** par an sur la période ATRD5 (dont 91 k€ de rémunérations brutes et 54 k€ de charges sociales).

SNB [*confidentiel*] : l'ajustement annuel moyen à la baisse serait de **23 k€** par an sur la période ATRD5 (dont 14 k€ de rémunération brute et 9 k€ de charges sociales).

PMP constate une baisse des effectifs sur la période 2013-2015 (-4%). Cette inflexion ne se poursuit pas sur la période 2018-2021 hors nouveaux projets. En l'absence d'éléments justificatifs de la stagnation de cette trajectoire et dans un contexte de stagnation des consommations, nous proposons de prolonger la baisse tendancielle observée. Cet ajustement s'appuie sur la baisse moyenne observée de la période 2013-2015 et correspondant à une baisse d'environ **286 k€** par an sur la période ATRD5.

En appliquant les hypothèses d'évolution de charges sociales données par Vialis et issues de la CNIEG, le calcul effectué par PMP révèle un écart. Ceci génère un ajustement annuel moyen à la baisse de **14 k€** sur la période ATRD5.

Réponse de l'ELD :

Vialis constate que les pyramides des âges de 2013 et 2016 sont globalement très proches au niveau de la répartition des effectifs avec un âge moyen des collaborateurs en augmentation, un âge moyen des nouveaux embauchés également en augmentation et enfin un âge moyen de départ en retraite également en augmentation (voir annexe 8.11). Toutefois, l'ELD a proposé de tenir compte d'un GVT négatif [*confidentiel*] Ceci entraînerait une baisse des charges sociales à hauteur de **59 k€** par an en moyenne par rapport à la trajectoire initiale.

A propos de l'augmentation des salaires, Vialis précise que l'évolution des rémunérations ne dépend pas uniquement de l'augmentation du SNB.

Vialis a effectué des gains d'échelle sur la période ATRD4 mais ils ne sont plus réalisables sur la période ATRD5. La baisse tendancielle proposée par PMP ne serait pas réaliste, d'autant plus que la stagnation des consommations n'a aucune relation avec les effectifs selon Vialis. Vialis précise que les effectifs ne peuvent plus répondre aux pics d'activité tant ils ont été réduits au maximum. Par ailleurs, Vialis met en avant des formations obligatoires, des heures supplémentaires d'astreinte qui augmentent, le traitement des demandes de DT/DICT et des interactions avec des services locaux. Ainsi, Vialis est en désaccord avec la baisse des effectifs proposée par PMP mais qui n'a pas été validée par sa Direction générale (voir explication détaillée 8.12)

Enfin, pour l'évolution des charges sociales, Vialis pointe le fait que les éléments communiqués correspondent à des calculs réalisés par les équipes en charge de la paie. Il n'y aurait donc pas lieu d'appliquer une baisse des charges sociales alors que la tendance communiquée par la CNIIEG est inverse.

Proposition d'ajustements finale :

Concernant le GVT négatif, le GVT proposé par Vialis n'a pas été démontré par l'ELD. Faute de justification, PMP propose de conserver son ajustement initial.

Concernant le SNB, l'ajustement de PMP consiste en une simple actualisation de la valeur du SNB qui avait été utilisée lors de la projection des charges par Vialis. Cette actualisation tient compte des dernières négociations de branche qui sont actuellement en cours. Les autres facteurs susceptibles de faire varier les charges de personnel et qui sont présentés dans la demande tarifaire de Vialis ont bien également été retenus dans le calcul effectué par PMP. PMP maintient donc son ajustement initial.

Concernant les charges sociales, l'ajustement proposé de -14 k€ annuels consiste à tenir compte des hypothèses d'évolution à la fois des rémunérations brutes et des charges sociales qui sont mentionnées dans la demande tarifaire de Vialis. Ce calcul (voir annexe 8.16) révèle une erreur de calcul de la part de Vialis. PMP maintient donc son ajustement initial.

Enfin, concernant la poursuite de la tendance baissière sur les effectifs, aucun effort de productivité n'ayant été indiqué par Vialis dans la demande tarifaire de l'ELD, l'ajustement nous paraît justifié. Toutefois, au regard des éléments fournis par Vialis, PMP propose de tenir compte d'une pente de diminution des effectifs plus douce à partir de 2019 (-1% au lieu de -2%). Ceci conduirait à un ajustement annuel moyen à la baisse de **228 k€** sur la période ATRD5.

6.3.9 Versement transport

Le versement transport a été projeté par Vialis [confidentiel]

En €	2018	2019	2020	2021	Moyenne 2018-2021
Rémunération brute demande tarifaire ELD	confidentiel				
Versement transport demande tarifaire ELD					
Rémunération brute corrigée					
Versement transport calculé par PMP					
Ecart					

Proposition d'ajustement initiale : L'application du ratio Versement transport / Rémunération brute observé sur la période ATRD4 à la trajectoire de rémunération brute ajustée présente un écart avec le calcul effectué par Vialis. Ceci génère un ajustement annuel moyen à la baisse de **3 k€** sur la période ATRD5.

Réponse de l'ELD : Le montant du versement transport est proportionnel à la rémunération brute. Comme Vialis est en désaccord avec les ajustements de PMP sur les rémunérations brutes alors l'ELD est aussi en désaccord avec le versement transport, indirectement impacté.

Proposition d'ajustement finale : La modification de la trajectoire de rémunération brute à la suite du contradictoire entraîne une très légère baisse de l'ajustement proposé sur le poste Versement transport. Le tableau ci-dessous indique le calcul qui a été effectué. L'ajustement annuel moyen serait de **-2 k€**.

En €	2018	2019	2020	2021	Moyenne 2018-2021
Rémunération brute demande tarifaire ELD	confidentiel				
Versement transport demande tarifaire ELD					
Rémunération brute corrigée					
Versement transport calculé par PMP					
Ecart					

6.3.10 Recettes extra-tarifaires

En ce qui concerne la projection ATRD5 des recettes extra-tarifaires, Vialis a fourni un détail précis de la projection de ce poste.

[confidentiel]

- Les transferts de charges ont été projetés à partir de la moyenne 2013-2015 puis en appliquant l'IPC ;
- Les travaux réalisés pour les clients (compte 704000) ont été projetés à partir de la moyenne 2013-2015 puis en appliquant l'IPC ;
- Le poste consommation interne (compte 943010) a été projeté à partir d'une estimation de 2016 construite elle-même à partir du réalisé 2015 ;
- Les prestations catalogues ont été estimées à partir des réalisés des années précédentes et de la situation réelle au 30 novembre 2016. Le montant 2016 prévisionnel est composé de :
 - 95 k€ de mise en service ;
 - 8 k€ de vérification, maintenance et dépannage ;
 - 9 k€ de prestations catalogue T2 à T4 ;
 - 3 k€ de divers.
- Le compte 708800 Autres produits annexes a été projeté à partir des montants de 2013 et 2015 en soustrayant la vente exceptionnelle enregistrée en 2014 ;
- Le compte 758600 indemnité assurances peut varier fortement d'une année à l'autre. L'estimé 2016 a été projeté en prenant 40% du montant 2014 ;
- La ligne intitulée subvention d'exploitation contient les aides pour les contrats de génération et l'apprentissage. Elle a été projetée à partir de la moyenne 2013 à 2015 puis en appliquant l'IPC.

Afin de tenir compte de la variabilité des recettes, PMP propose de construire l'ensemble la trajectoire de ce poste à partir de la moyenne 2013-2015 puis en appliquant l'IPC. Cela génère la trajectoire ci-dessous :

En €	2013 R	2014 R	2015 R	2016 P	2017 P	2018 P	2019 P	2020 P	2021 P	Moyenne 2018-2021
Trajectoire ELD	253 110	190 186	173 408	195 277	confidentiel					
Calcul PMP	Moyenne = 205 568			207 632						
Ecart	N/A			12 355						

En moyenne, l'écart sur la période ATRD5 est de **13 k€**.

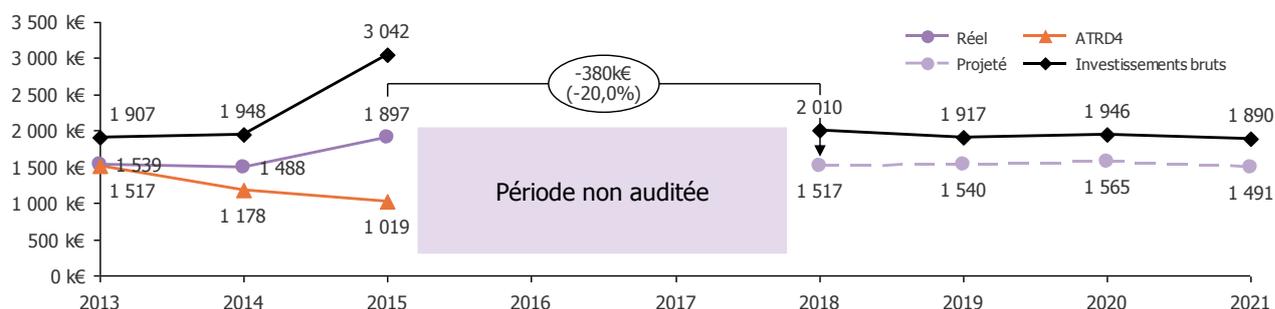
Proposition d'ajustement initiale : Afin de tenir compte de la variabilité des recettes, PMP propose de construire l'ensemble la trajectoire de ce poste à partir de la moyenne 2013-2015 puis en appliquant l'IPC. Cela génère un ajustement annuel moyen à la baisse (augmentation des recettes) de **13 k€**.

Réponse de l'ELD : Vialis est en accord avec l'ajustement de PMP.

6.3.11 Production immobilisée

Selon la demande tarifaire de Vialis, la Production immobilisée diminue de 380 k€ entre 2015 et 2018 et de 429 k€ entre 2015 inflaté et 2018.

Evolution de la production immobilisée en k€ 2013 - 2021



La production immobilisée est constituée de :

- La production immobilisée directe qui est composée des dépenses de consommations externes et des charges de personnel. Elle suit le niveau des investissements G1 et G2. La répartition entre les consommations externes et les charges de personnel pour la période ATRD5 a été projetée en tenant compte du réalisé 2013-2015.

En k€	2013 R	2014 R	2015 R	2016 P	2017 P	2018 P	2019 P	2020 P	2021 P	Moyenne 2018-2021
TOTAL production immobilisée directe	1 413 718	1 357 691	1 703 528	1 695 112	confidentiel					
% production immobilisée directe / G1 et G2 bruts	92%	93%	90%	91%	confidentiel					
TOTAL production immobilisée indirecte	125 585	130 549	193 945	169 511	confidentiel					
% production immobilisée indirecte / G1 et G2 bruts	9%	10%	11%	10%	confidentiel					
% production immobilisée / G1 et G2 bruts	100%	102%	101%	100%	confidentiel					

- La production immobilisée indirecte qui correspond au personnel qui a pour mission de suivre les projets. Cette charge représente environ 10% de la production immobilisée directe. Ce pourcentage a été appliqué sur la période ATRD5 pour la projection.

Le calcul de la production immobilisée a été jugé cohérent au regard de l'évolution des investissements.

7. Principes de dissociation comptable

La dissociation des coûts de Vialis se déroule en plusieurs étapes :

1. La première dissociation est opérée dès la saisie des écritures comptables en affectant l'écriture à une section analytique : services fonctionnels, MIXTGE, direct gaz, sections communes gaz, direct Elec, sections communes elec.
 - La section directe Gaz et la clé section services communs Gaz correspondent à une clé 100% Gaz ;
 - La section services fonctionnels correspond à des charges de personnel support. Elle est subdivisée en fonctions des départements et de leur fonction au sein de la société ;
 - La section MIXTGE correspond aux autres coûts directs qui ne peuvent directement être affectés à une section. Elle est subdivisée en fonction des natures de coûts à répartir.
2. La seconde dissociation consiste à répartir les charges en fonction de clés pertinentes entre les activités de Vialis. Le détail de ces clés et leur justification pratique sont reportés et expliqués dans un document transmis par Vialis « OPEX 2015 – VIALIS » ;
3. La troisième dissociation consiste à répartir les charges entre le GRD et le fournisseur de gaz.

Les fonctions support sont réparties grâce aux clés de répartition suivantes :

Focus charges de personnel des fonctions support (DG, DAF, RH, DSI, Achats, qualité, Communication, Juridique)	montant BG comptes sociaux 2015 (en €)	Clés de répartition n°1 -entre activités Gaz/Electricité/Autres	Clés de répartition n°2 -entre activités GRD et fourniture	montant de la charge 2015 pour l'activité de GRD Gaz (en €)
Total des charges analytiques de la Direction générale	546 465,45	42% Gaz	50% GRD	114 757,75
Total des charges analytiques de la Direction des Ressources Humaines	1 070 295,48	30% Gaz	72% GRD	231 183,82
Total des charges analytiques de la Direction des Systèmes d'information	1 415 195,79	42% Gaz	72% GRD	427 955,21
Total des charges analytiques Dépt sécurité environnement	346 415,08	30% Gaz	72% GRD	74 825,65
Total des charges analytiques de la direction de la Communication	1 122 902,19	42% Gaz	10% GRD	47 161,89
Total des charges analytiques " Affaires juridiques"	30 437,23	37% Gaz	20% GRD	2 252,36
Total des charges analytiques de la Direction Financière	302 773,12	42% Gaz	72% GRD	91 558,59
Total des charges analytiques de la Direction Financière (dépt GESFI)	227 893,15	42% Gaz	72% GRD	68 914,89
Total des charges analytiques de la Direction Financière (dépt GIT)	331 566,30	42% Gaz	72% GRD	100 265,65
Total des charges analytiques de la Direction Financière (dépt Co)	483 657,57	16% Gaz	72% GRD	55 717,35
Total des charges analytiques de la Direction Financière (AL)	948 093,12	27% Gaz	72% GRD	184 309,30

- Pour rappel, en 2012, les charges de la Direction générale étaient réparties à 75% sur le GRD. L'audit CRE de 2012 a permis de corriger cette affectation et depuis 2012, les charges liées à cette direction sont affectées à 50/50 entre le GRD et le fournisseur ;
- Les charges de la direction RH, de la DSI, du département Sécurité environnement et des directions financières sont réparties à 72% sur le GRD. En 2012, cette clé était de 75%. Cette clé est construite à partir des charges affectables directement ;
- Les charges de la direction de la communication sont réparties à 10% sur le GRD. Cette clé était déjà utilisée en 2012 lors du précédent audit ;

- Les charges liées aux Affaires juridiques sont réparties à 20% sur le GRD. Cette clé était déjà utilisée en 2012 lors du précédent audit.

8. Annexes

8.1 Demande tarifaire de Vialis

[confidentiel]

8.2 Tableau récapitulatif des ajustements

En k€ courants		2018	2019	2020	2021	Moyenne 2018-2021	
Total Demande tarifaire Vialis		4 685,9	4 821,5	4 875,0	5 024,1	4 851,6	
Consommations externes	demande Tarifaire ELD	loyers créditbail, charges locatives	32,8	33,2	33,7	34,3	33,5
	ajustements	Prévision construite à partir de la moyenne 2013-2015 avec l'inflation	-2,6	-2,6	-2,7	-2,7	-2,7
	demande tarifaire ELD ajustée	loyers créditbail, charges locatives ajustée	30,2	30,6	31,1	31,6	30,9
	demande Tarifaire ELD	Redevances	82,1	83,2	84,5	85,9	83,9
	ajustements	exclusion de toutes les redevances hors RDDP et redevances informatiques	-10,7	-11,4	-12,1	-13,0	-11,8
	demande tarifaire ELD ajustée	Redevances ajustée	71,4	71,9	72,4	72,9	72,1
	demande Tarifaire ELD	Services extérieurs entretien et maintenance	588,5	596,7	553,1	562,5	575,2
	ajustements	Trajectoire construite à partir de la moyenne 2013-2015 avec l'IPC	-74,5	-76,2	-75,4	-76,9	-75,8
		Charges couvertes du plan anti endommagement et non dépensées en ATRD4 ont été soustraites de la demande	-15,0	-15,0	-15,0	-15,0	-15,0
		Total ajustements	-89,5	-91,2	-90,4	-91,9	-90,8
	demande tarifaire ELD ajustée	Services extérieurs entretien et maintenance ajustés	499,0	505,5	462,7	470,6	484,5
	demande Tarifaire ELD	Dépenses de communication ajustées	17,5	17,7	18,0	18,3	17,8
	ajustements	Exclusion des dépenses de communication externe	-17,5	-17,7	-18,0	-18,3	-17,8
	demande tarifaire ELD ajustée	Dépenses de communication ajustées	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	demande Tarifaire ELD	Aides commerciales	115,3	115,7	116,1	116,5	115,9
ajustements	exclusion de toutes les aides commerciales	-115,3	-115,7	-116,1	-116,5	-115,9	
demande tarifaire ELD ajustée	Aides commerciales ajustées	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
demande Tarifaire ELD	Autres charges	273,4	292,8	281,4	286,2	283,5	
ajustements	Utilisation de la moyenne 2013-2015 sauf pour les postes ayant justifiés une autre méthode	-14,3	-14,1	-14,7	-15,0	-14,5	
demande tarifaire ELD ajustée	Autres charges ajustées	259,1	278,7	266,7	271,3	268,9	
demande Tarifaire ELD	Créances irrécouvrables	34,2	34,7	35,2	35,8	35,0	
ajustements	Créances irrécouvrables correspondent à 0,9% du revenu autorisé	-2,6	-2,6	-2,6	-2,6	-2,6	
demande tarifaire ELD ajustée	Créances irrécouvrables ajustées	31,6	32,1	32,6	33,2	32,4	
demande Tarifaire ELD	Total des consommations externes	2 744,7	2 797,4	2 769,9	2 731,0	2 760,8	
ajustements	Total ajustements	-197,2	-199,2	-201,3	-204,9	-200,7	
demande tarifaire ELD ajustée	Total des consommations externes ajustées	2 547,5	2 598,2	2 568,7	2 526,0	2 560,1	
Charges de personnel	demande Tarifaire ELD	Rémunérations brutes	2 014,6	2 076,0	2 141,2	2 211,4	2 110,8
	ajustements	Poursuite des efforts de productivité entamés en ATRD4	-182,7	-248,9	-318,6	-391,8	-285,5
		Intégration d'un GVT négatif	-92,3	-126,3	-162,4	-200,7	-145,4
		Gel du SNB	-21,7	-22,4	-23,1	-23,9	-22,8
		Total ajustements	-296,7	-397,6	-504,1	-616,4	-453,7
	demande tarifaire ELD ajustée	Rémunérations brutes ajustées	1 717,8	1 678,4	1 637,1	1 595,0	1 657,1
	demande Tarifaire ELD	Charges sociales	1 211,4	1 254,5	1 293,9	1 336,4	1 274,0
	ajustements	Calcul effectué en fonction des hypothèses d'évolution de charges sociales données par Vialis	-12,9	-13,3	-13,7	-14,2	-13,5
	demande tarifaire ELD ajustée	Charges sociales ajustées	1 198,4	1 241,2	1 280,2	1 322,2	1 260,5
	demande Tarifaire ELD	Total charges de personnel	3 311,4	3 414,7	3 517,9	3 547,8	3 384,8
ajustements	Total ajustements	-309,6	-410,9	-517,8	-630,6	-467,2	
demande tarifaire ELD ajustée	Total charges de personnel ajustées	3 001,8	3 003,8	2 999,1	2 917,2	2 917,6	
Impôts et taxes	demande Tarifaire ELD	Versement transport	13,1	13,5	13,9	14,4	13,7
	ajustements	Application du ratio constaté sur la période ATRD4 à la trajectoire des salaires ajustée	-2,0	-2,4	-2,8	-3,3	-2,6
	demande tarifaire ELD ajustée	Versement transport ajusté	11,1	11,1	11,1	11,1	11,1
demande Tarifaire ELD	Total des impôts et taxes	346,8	352,1	358,0	364,5	355,3	
ajustements	Total ajustements	-2,0	-2,4	-2,8	-3,3	-2,6	
demande tarifaire ELD ajustée	Total des impôts et taxes ajustés	344,7	349,7	355,1	361,3	352,7	
Recettes extratarifaires	demande Tarifaire ELD	Autres recettes extra-tarifaires	177,4	179,9	182,7	185,8	181,4
	ajustements	Prévision construite à partir de la moyenne 2013-2015 avec l'inflation	-12,4	-12,6	-12,8	-13,0	-12,7
	demande tarifaire ELD ajustée	Recettes extra-tarifaires ajustées	165,0	167,3	169,9	172,8	168,7
Total des ajustements		- 521	- 625	- 735	- 852	- 683	
demande tarifaire ELD ajustée		4 165	4 196	4 140	4 172	4 168	

8.3 Détail des charges de loyers et de redevances 2013, 2014, 2015

Année 2013			
Loyers crédit bail et charges locatives			
Libellé	Réalisé 2013	Prévision 2013	Ecart réel-prév
Cpte 612200 Crédit bail	2 378,00	3 388,00	-1 010,00
Cpte 613220 Location bâtiments	772,00	709,00	63,00
Cpte 613500 Locations mobilières	30 247,00	35 187,00	-4 940,00
TOTAL	33 397,00	39 284,00	-5 887,00
ajustage CRE		-15 000,00	15 000,00
TOTAL Loyers crédit bail	33 397,00	24 284,00	9 113,00
Redevances			
Libellé	Réalisé 2013	Prévision 2013	Ecart réel-prév
Cpte 613700 Red passage servitude	10 027,00	2 751,00	7 276,00
Cpte 613210 Redevances occupation des sols	9 575,00	33 512,00	-23 937,00
Cpte 651110 Redevances de concession	7 291,00	19 259,00	-11 968,00
Cpte 651120 Redev pour licences, brevets	1 594,00	0,00	1 594,00
Cpte 651800 Autres droits	616,00	917,00	-301,00
TOTAL	29 103,00	56 439,00	-27 336,00
Total loyers, crédit bail et redevances	62 500,00	80 723,00	-18 223,00

Année 2014			
Loyers crédit bail et charges locatives			
Libellé	Réalisé 2014	Prévision 2014	Ecart réel-prév
Cpte 612200 Crédit bail	2 233,00	3 453,00	-1 220,00
Cpte 613220 Location bâtiments	803,00	723,00	80,00
Cpte 613500 Locations mobilières	22 216,19	35 855,00	-13 638,81
TOTAL	25 252,19	40 031,00	-14 778,81
ajustage CRE		-15 000,00	15 000,00
TOTAL Loyers crédit bail	25 252,19	25 031,00	221,19
Redevances			
Libellé	Réalisé 2014	Prévision 2014	Ecart réel-prév
Cpte 613700 Red passage servitude	2 398,00	2 804,00	-406,00
Cpte 613210 Redevances occupation des sols	9 363,00	34 148,00	-24 785,00
Cpte 651110 Redevances de concession	7 065,00	19 625,00	-12 560,00
Cpte 651120 Redev pour licences, brevets	1 933,00	0,00	1 933,00
Cpte 651800 Autres droits	620,00	934,00	-314,00
TOTAL	21 379,00	57 511,00	-36 132,00
Total loyers, crédit bail et redevances	46 631,19	82 542,00	-35 910,81

Année 2015			
Loyers crédit bail et charges locatives			
Libellé	Réalisé 2015	Prévision 2015	Ecart réel-prév
Cpte 612200 Crédit bail	533,00	3 518,00	-2 985,00
Cpte 613220 Location bâtiments	127,00	736,00	-609,00
Cpte 613500 Locations mobilières	28 265,00	36 537,00	-8 272,00
TOTAL	28 925,00	40 791,00	-11 866,00
ajustage CRE		-16 000,00	16 000,00
TOTAL Loyers crédit bail	28 925,00	24 791,00	4 134,00
Redevances			
Libellé	Réalisé 2015	Prévision 2015	Ecart réel-prév
Cpte 613700 Red passage servitude	2 160,00	2 857,00	-697,00
Cpte 613210 Redevances occupation des sols	9 600,00	34 797,00	-25 197,00
Cpte 651110 Redevances de concession	7 253,00	19 998,00	-12 745,00
Cpte 651120 Redev pour licences, brevets	13 595,00	0,00	13 595,00
Cpte 651800 Autres droits	622,00	952,00	-330,00
TOTAL	33 230,00	58 604,00	-25 374,00
Total loyers, crédit bail et redevances	62 155,00	83 395,00	-21 240,00

8.4 Charges liées au plan anti-endommagement

Progr ORG	Libelle prog	CGR A	Libellé du CGR A	Date Compta	Euro Débit	Euro Crédit	Débit - Crédit	65% SUR GAZ	100% GRD GAZ	Type	Compte	Dossier	N° tiers	Nom Tiers
P31S000	Fonctionnement IGD	C031S00	Adm. S/Dép. Carto	29/07/2013	172,00	0,00	172,00	111,80	111,80	C	606300	NS251921	F007839	D3E ELECTRONIQUE
P31S000	Fonctionnement IGD	C031S00	Adm. S/Dép. Carto	03/12/2013	3 180,00	0,00	3 180,00	2 067,00	2 067,00	C	618100	NS252506	F007839	D3E ELECTRONIQUE
P31S000	Fonctionnement IGD	C031S00	Adm. S/Dép. Carto	03/12/2013	108,00	0,00	108,00	70,20	70,20	C	615580	NS252506	F007839	D3E ELECTRONIQUE
P31S000	Fonctionnement IGD	C031S00	Adm. S/Dép. Carto	03/12/2013	1 683,00	0,00	1 683,00	1 093,95	1 093,95	C	611100	NS252506	F007839	D3E ELECTRONIQUE
P31S000	Fonctionnement IGD	C031S00	Adm. S/Dép. Carto	05/12/2013	3 000,00	0,00	3 000,00	1 950,00	1 950,00	C	611100	NS252505	F007839	D3E ELECTRONIQUE
	TOTAL ANNEE 2013				8 143,00	0,00	8 143,00	5 292,95	5 292,95					
P31S000	Fonctionnement IGD	C031S00	Adm. S/Dép. Carto	04/03/2014	10 000,00	0,00	10 000,00	6 500,00	6 500,00	C	611100		F004334	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE COLMAR
P31S000	Fonctionnement IGD	C031S00	Adm. S/Dép. Carto	17/11/2014	10 000,00	0,00	10 000,00	6 500,00	6 500,00	C	611100		F004334	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE COLMAR
P31S000	Fonctionnement IGD	C031S00	Adm. S/Dép. Carto	06/06/2014	527,00	0,00	527,00	342,55	342,55	C	606300	NS254496	F007839	D3E ELECTRONIQUE
P31S000	Fonctionnement IGD	C031S00	Adm. S/Dép. Carto	14/11/2014	1 683,00	0,00	1 683,00	1 093,95	1 093,95	C	611100	NS255559	F007839	D3E ELECTRONIQUE
P31S000	Fonctionnement IGD	C031S00	Adm. S/Dép. Carto	14/11/2014	108,00	0,00	108,00	70,20	70,20	C	615580	NS255559	F007839	D3E ELECTRONIQUE
P31S000	Fonctionnement IGD	C031S00	Adm. S/Dép. Carto	04/02/2014	2 160,00	0,00	2 160,00	1 404,00	1 404,00	C	618100	IM13047	F007839	D3E ELECTRONIQUE
P31S000	Fonctionnement IGD	C031S00	Adm. S/Dép. Carto	14/11/2014	4 320,00	0,00	4 320,00	2 808,00	2 808,00	C	618100	NS255559	F007839	D3E ELECTRONIQUE
	TOTAL ANNEE 2014				28 798,00	0,00	28 798,00	18 718,70	18 718,70					
P31S000	Fonctionnement IGD	C031S00	Adm. S/Dép. Carto	27/01/2015	693,00	0,00	693,00	450,45	450,45	C	611100	NS255873	F007839	D3E ELECTRONIQUE
P31S000	Gestion DT et DICT	C031N50	Gestion DT et DICT	15/10/2015	729,00	0,00	729,00	473,85	473,85	C	611100	NS258408	F007518	INERIS
P31S000	Gestion DT et DICT	C031N50	Gestion DT et DICT	03/09/2015	27 200,00	0,00	27 200,00	17 680,00	17 680,00	C	611100	NS257987	F007676	SOGELINK
P31S000	Fonctionnement IGD	C031S00	Adm. S/Dép. Carto	04/12/2015	1 683,00	0,00	1 683,00	1 093,95	1 093,95	C	611100	NS258558	F007839	D3E ELECTRONIQUE
P31S000	Fonctionnement IGD	C031S00	Adm. S/Dép. Carto	27/01/2015	2 160,00	0,00	2 160,00	1 404,00	1 404,00	C	618100	NS258573	F007839	D3E ELECTRONIQUE
P31S000	Fonctionnement IGD	C031S00	Adm. S/Dép. Carto	16/02/2015	207,00	0,00	207,00	134,55	134,55	C	606300	NS256300	F007839	D3E ELECTRONIQUE
P31S000	Fonctionnement IGD	C031S00	Adm. S/Dép. Carto	28/07/2015	207,00	0,00	207,00	134,55	134,55	C	606300	NS257683	F007839	D3E ELECTRONIQUE
P31S000	Fonctionnement IGD	C031S00	Adm. S/Dép. Carto	04/12/2015	108,00	0,00	108,00	70,20	70,20	C	615580	NS258558	F007839	D3E ELECTRONIQUE
P31S000	Fonctionnement IGD	C031S00	Adm. S/Dép. Carto	04/12/2015	3 980,00	0,00	3 980,00	2 587,00	2 587,00	C	618100	NS258558	F007839	D3E ELECTRONIQUE
	TOTAL ANNEE 2015				36 967,00	0,00	36 967,00	24 028,55	24 028,55					

8.5 Evolution du poste 611100 – Sous-traitance entre 2014 et 2015

[confidentiel]

8.6 Evolution du poste 615600 – Maintenance entre 2014 et 2015

[confidentiel]

8.7 Détail du mode de construction du sous-poste Sous-traitance utilisé par Vialis

[confidentiel]

8.8 Détail du mode de construction du sous-poste Sous-traitance utilisé par Vialis

[confidentiel]

8.9 Elements contradictoires fournis par Vialis au titre du poste Services extérieurs

Les coûts liés à la problématique amiante n'ont pas été intégrés dans notre demande tarifaire car les procédures liées aux traitements de l'amiante ne sont pas encore finalisées par les pouvoirs publics.

L'informatisation des opérations de maintenance est en plein développement. Les coûts de cette informatisation n'ont pas été intégrés par VIALIS dans sa demande tarifaire car à ce jour nous n'avons pas le détail précis des surcoûts liés à cette opération.

Les coûts exposés dans le poste maintenance ont par exemple permis de réaliser la maintenance du réseau selon la procédure de politique générale définie par l'arrêté du 13 Juillet 2000. Celle-ci se décline autour des ouvrages constitutifs du réseau de distribution de gaz naturel (recherche systématique de fuite, organes de sectionnement réseau, points singuliers, postes de détente réseau, ...). Ces actions sont organisées et réalisées au sein de l'entité technique gaz regroupant au total 12 techniciens. La politique de maintenance est ajustée aux caractéristiques techniques des ouvrages et du réseau desservi. Ainsi pour les organes de sectionnement, il y a lieu de distinguer trois familles :

- les robinets primaires placés sur le réseau primaire (MPC) sur lesquels sont pratiqués une vérification périodique semestrielle.
- les robinets secondaires, placés sur le réseau secondaire principalement maillé (MPB), faisant l'objet d'une vérification périodique annuelle. Ces robinets sont indispensables pour opérer l'interruption rapide du passage du gaz en cas d'incident majeur (pour la mise hors danger), et limiter le nombre de clients coupés. Les robinets d'entrée de poste de détente de distribution publique entrent dans la présente catégorie.
- les robinets tertiaires, placés sur le réseau tertiaire issu du réseau secondaire, sont vérifiés tous les 2 ans. Pour les équipements restants, issus du réseau tertiaire et dénommés « robinets supplémentaires », la périodicité est portée à 3 ans.

Tous les robinets font l'objet d'une vérification périodique effectuée par l'exploitant. Cette opération consiste à s'assurer de leur signalisation, identification, accessibilité, manœuvrabilité

En 2016 : 100 % des robinets programmés ont été visités.

2 remplacements ont été réalisés sur des robinets MPC présentant un défaut d'étanchéité (Robinets N° 44 et 89)

L'ensemble du réseau de distribution (372,7 Km) a été contrôlé soit par VSR, soit par VLS, soit à pied, soit 553.8 KM de circuits de surveillance.

	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de fuites détectées et confirmées avec le VSR + VLS + campagne à pieds	10	14	8	30 ⁽¹⁾	41 ⁽²⁾

2016 (2) 41 indices confirmés sur 84 indices relevés

- 2 fuites de classe 1 : 2 interventions immédiates nécessitant la prise d'un ATU (1 fuite sur le bouchon de la prise de branchement en polyéthylène et 1 fuite sur vanne réseau en polyéthylène nécessitant son remplacement) ;
- 35 fuites de classe 2 : 1 intervention différée nécessitant la prise d'un ATU (fuite sur le bouchon d'un collier de prise de branchement en fonte), 17 resserrages ou remplacements de raccords, 11 remplacements de détendeurs, 4 interruptions totales de la fourniture de gaz, et 2 réparations de la prise d'essai du robinet 13.1 dans coffret ; - 4 fuites de classe 3 : 3 à surveiller et 1 suppression de vanne MPC.

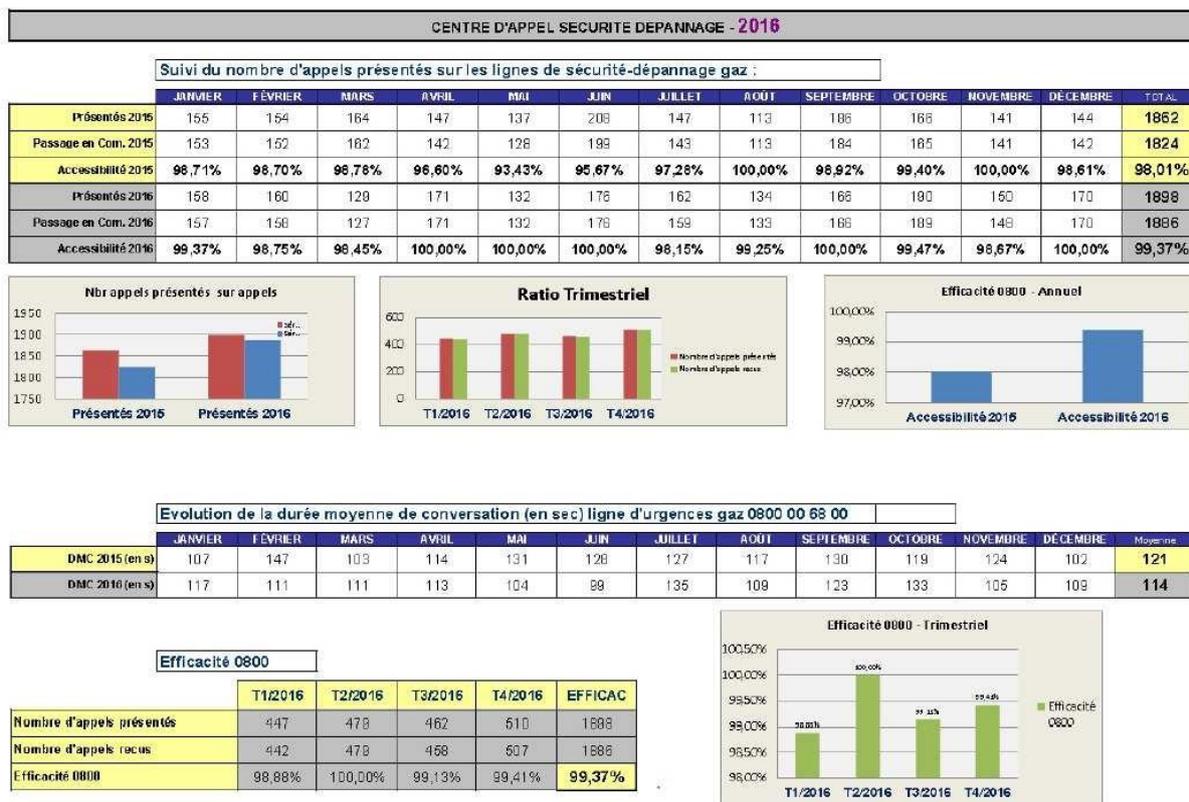
Le contrôle annuel de la protection cathodique est assuré par la société BEPROL Services basée en région parisienne. Nous avons fait procéder en 2015 à l'inspection concernant le contrôle de l'efficacité de notre protection cathodique par le pôle Qualité PC conformément à l'article 20 de l'arrêté du 13 juillet 2000.

Les interventions d'urgence sont organisées et gérées au sein du département technique gaz. Le fonctionnement s'établit sur un cycle de 4 semaines avec un tour d'astreinte hebdomadaire à quatre agents (1 cadre, 1 Chef d'Exploitation et 2 agents d'intervention). Les véhicules des agents d'intervention sont équipés de l'outillage et du matériel permettant de réaliser la mise en sécurité des personnes et des biens. Le Chef d'Exploitation et le 1^{er} agent d'intervention disposent d'un PC leur permettant de visualiser la cartographie générale de VIALIS (gaz, électricité, réseau câblé, éclairage public). Le matériel nécessaire à la réparation définitive est accessible 24h/24 et 7j/7 dans les ateliers au 10 rue de Bonnes Gens à Colmar.

Les dépenses engagées sur le poste Maintenance permettent donc au regard des opérations de maintenance ou des interventions en urgence à VIALIS d'être **un opérateur de réseau performant**.

<i>Interventions de sécurité</i>					
Indicateurs	2012	2013	2014	2015	2016
Délai d'intervention	17 mn	17 mn	16 mn	17 mn	12 mn
Délai de mise en sécurité	27 mn	30 mn	30 mn	32 mn	29 mn
Taux de satisfaction	96%	89%	93%	93%	96%

Exemple de restitution d'indicateurs de performance :



L'écart sur les prestations de maintenance informatique s'explique avec le maintien en parallèle de deux solutions informatiques à la fois pour la cartographie, pour la gestion et la facturation des Points de Livraison. En effet après le renouvellement d'un logiciel informatique, l'ancien logiciel doit être maintenu pour assurer d'une part les opérations de consultation et d'autre part les extractions de données statistiques ou comptables. La période en doublon est à minima de quatre ans.

Avec les évolutions à venir sur le logiciel de paie avec le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, de nouvelles charges seront constatées. A ce stade, aucune donnée n'a été intégrée dans la demande tarifaire de VIALIS.

Les positions exposées par VIALIS sur ce poste sont donc intégralement justifiées.

8.10 Pyramides des âges

[confidentiel]

8.11 Détail du calcul du GVT négatif proposé par Vialis

[confidentiel]

8.12 Evolution du personnel selon Vialis

[confidentiel]

8.13 Obligations loi NOTRe et LTECV

Obligations appliquées sur la période ATRD4

Chaque année les GRD doivent produire un Compte Rendu Annuel de Concession (CRAC) auprès de leur(s) autorité(s) concédante(s).

Dans le modèle de cahier des charges de contrat de concession rédigé par la FNCCR, les éléments à produire par le GRD sont précisés au § VIII¹. Il doit en particulier inclure :

- Le rapport général : présentant les principaux résultats et les perspectives d'évolutions
- Le rapport financier : détaillant les recettes et les dépenses
- Le rapport sur la qualité : rapportant tous les incidents et les actions préventives Le rapport sur les travaux réalisés : listant les travaux, les dépenses et leur rentabilité
- Le rapport sur le patrimoine : détaillant le réseau et sa valeur
- La liste des opérations de déclassement effectuées sur le réseau
- Les prévisions du concessionnaire en termes d'extension, de renouvellement, de maintenance, de sécurité etc.
- L'état des règlements financiers entre l'autorité concédante et éventuellement ses communes adhérentes et le concessionnaire
- La liste des immeubles mis à disposition par l'autorité concédante
- La liste des raccordements au réseau des installations de production de bio-méthane

Obligations considérées sur la période ATRD5

La loi applicable est la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (loi LTE) qui introduit de nouvelles obligations pour les distributeurs de gaz qui n'existaient pas auparavant. Cette loi est entrée en vigueur le 19 août 2015.

La loi LTE a modifié l'article L. 111-77 du code de l'énergie qui est complété par deux alinéas, qui fixent des nouvelles obligations au gestionnaires de réseau de distribution de gaz.

Dans le cadre de leurs missions, les gestionnaires de réseau de distribution de gaz sont désormais également : «chargés de mettre à la disposition des personnes publiques, à partir des données issues de leur système de comptage d'énergie, les données disponibles de consommation et de production de gaz naturel et de biogaz dont ils assurent la gestion, dès lors que ces données sont utiles à l'accomplissement des compétences exercées par ces personnes publiques, en particulier pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans climat-air-énergie territoriaux prévus à l'article L. 229-26 du code de l'environnement.»

Concernant le contenu de ces données, il a été précisé par le décret n° 2016-973 du 18 juillet 2016 relatif à la mise à disposition des personnes publiques de données relatives au transport, à la distribution et à la production d'électricité, de gaz naturel et de biométhane, de produits pétroliers et de chaleur et de froid.

Deux nouveaux articles ont été intégrés au code de l'énergie D. 111-53 et D. 111-54 qui listent toutes les données devant être transmises au service statistique du ministère chargé de l'énergie et mises à disposition des personnes publiques.

¹Cf. http://www.energie2007.fr/images/upload/cahier_des_charges_nouveau_modele_fnccr_grdf_151110.pdf

Informations à transmettre - Pour les gestionnaires de réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz pour les réseaux qu'ils exploitent :

- Article D. 111-53 :
 - « 1° Consommation totale annuelle de gaz et d'électricité par IRIS et par secteur d'activité ; en se limitant pour le secteur résidentiel aux agrégats dont le nombre de points de livraison est supérieur à 10 ou dont la consommation dépasse le seuil-résidentiel ; à chaque consommation est associé le nombre de points de livraison correspondants ; un agrégat résidentiel est dit secrétisé quand le nombre de points de livraison de l'agrégat est inférieur à 11 et quand sa consommation résidentielle est inférieure ou égale au seuil-résidentiel ;
 - « 2° Somme régionale et par établissement public de coopération intercommunale des consommations annuelles des agrégats résidentiels secrétisés et nombre de points de livraison correspondants ;
 - « 3° Estimation de la part thermosensible et de la thermosensibilité des consommations ; des profils de consommation moyens établis à l'échelle nationale peuvent être utilisés pour estimer la part thermosensible et la thermosensibilité des consommations ;
 - « 4° Consommation totale annuelle de gaz et d'électricité par bâtiment non résidentiel, ou comprenant plus de dix points de livraison résidentiels, ou dont la consommation résidentielle est supérieure au seuil-résidentiel ; à chaque consommation est associée le nombre de points de livraison correspondants ; un arrêté du ministre chargé de l'énergie précise les modalités d'application de cette disposition, y compris comment la notion de bâtiment peut être élargie à des regroupements de bâtiments, à l'initiative du gestionnaire de réseau ou à la demande d'une personne publique, ces regroupements de bâtiments étant traités comme des bâtiments dans le cadre de la présente section ;
 - « 5° Pour les gestionnaires de réseaux publics de distribution de gaz, capacité d'injection de biométhane et quantité annuelle de biométhane injecté de chaque installation de production selon sa typologie ; pour chaque installation sont mentionnés l'IRIS où se situe le point d'injection sur le réseau de distribution ainsi que, s'il diffère, et si l'information est disponible, l'IRIS du site de production principal.

Ces données sont transmises au ministère et mises à disposition des personnes publiques qui en font la demande.

- Art. D. 111-54.-Pour les gestionnaires des réseaux publics de distribution d'électricité ou de gaz, les informations mentionnées à la sixième phrase du troisième alinéa du I de l'article L. 2224-31 du code général des collectivités territoriales comprennent la présentation du réseau, à la maille régionale et intercommunale, sur la base d'une cartographie commentée.

Le décret précise que la transmission ou la mise à disposition des données mentionnées aux articles D. 111-53 et D. 111-54 n'est pas facturée, y compris pour les données par bâtiment fournies par les gestionnaires de réseaux après traitement informatique fondé uniquement sur la base de leurs référentiels d'adresses.

Le décret ajoute également un article concernant d'autres données à transmettre aux personnes publiques pour l'exercice de leurs compétences.

- « Art. D. 111-57.-Pour les gestionnaires de réseaux publics de distribution de gaz ou d'électricité, sont définies les données suivantes, par réseau :
 - « 1° Consommation totale annuelle par point de livraison résidentiel lorsque cette consommation est inférieure ou égale au seuil-résidentiel ;
 - « 2° Consommation totale annuelle par bâtiment comportant un seul point de livraison résidentiel, la consommation de ce point étant inférieure ou égale au seuil-résidentiel ;
 - « 3° Consommation totale annuelle de gaz ou d'électricité par bâtiment, dont la part résidentielle, respectivement de gaz ou d'électricité, est inférieure ou égale au seuil-résidentiel et qui comporte entre 2 et 10 points de livraison résidentiels.

Impacts sur les charges des ELD

L'ensemble des ELD ont prévu des charges supplémentaires pour faire face à ces nouvelles obligations :

- Charges en termes de rémunération des agents mobilisés sur la production de ces nouvelles informations (soit dans les CRAC soit directement fournies aux acteurs prévus dans la loi)
- Charges de développement et de maintenance des outils nécessaires à la production de ces données

8.14 Devis réalisation d'un plan de Corps de rue simplifié

[confidentiel]

8.15 Devis logiciel Carpathe

[confidentiel]

8.16 Détail calcul PMP charges sociales

[confidentiel]